



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 18 DÉCEMBRE 2025





Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Mes chers collègues, bonsoir. Je vous prie de bien vouloir vous installer.

LE MAIRE : 30 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Diane DOMAS à Olivier BERTHET, de Céline PEIGNÉ à Diane MICHOUDET, de François-Henri REYNAUD à Mireille GUEZENEC, d'Arnaud BOSSER à Capucine du SARTEL, de Claire LOUVET à Éric BERDOATI.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 Novembre 2025

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE depuis le dernier Conseil municipal.

Le Maire rend compte des 54 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (37)

● Cimetière communal (23)

- renouvellements de concessions (17),
- achats de concessions (6)

● Mises à disposition et locations de salles : Grand Livre, Brunet et Colonnes (8)

● Conventions d'occupation précaire et révocable d'un logement au 60 rue Gounod

● Décision portant conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine public pour l'installation d'un foodtruck dans le cadre de la soirée Tennis Fluo - Tennis des Coteaux (le 29 novembre 2025)

● Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Accueil prévention animation jeunes » (décision portant conclusion de l'avenant 1

● Signature de l'avenant 3 au contrat d'assurance concernant le parc automobile de la ville

● Signature de l'avenant 2 au contrat dommages aux biens (mise à jour du patrimoine assuré au 1er janvier 2026)

● Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes au Conservatoire

■ Marchés publics (13)

Toiture de l'église Saint-Clodoald - Diverses modifications du marché de travaux de réfection complète

- Modification n°1 au lot n°1 (Installation de chantier/ Échafaudages)
- Modification n°1 au lot n°2 (Maçonnerie / Pierre de taille)
- Modification n°2 au lot n°3 (Charpente)
- Modification n°1 au lot n°5 (Menuiserie)
- Modification n°1 au lot n°8 (Électricité)



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Travaux de restauration des verrières basses, des couvertures des bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald (Étape 2)

- Lot 1 : Installation de chantier – échafaudage
- Lot 3 : Couverture
- Lot 5 : Vitrail
- Lot 6 : Peinture

- Chantier d'insertion pour l'entretien de divers espaces verts en gestion différenciée et pour la sensibilisation du public (Lot 1)

- Vérification réglementaire et maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage des bâtiments communaux
- Modification n°10 à l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux
- Modification n°2 au marché de fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide et de goûters pour deux structures de petite enfance (crèches)

■ **Finances** (2)

- Convention de ligne de Trésorerie avec la Caisse d'Épargne
- Demande de subventions pour :
 - l'isolation des murs et l'étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle Montretout

■ **Services Techniques** (2)

- 2 cessions de véhicules du parc automobile municipal - Renault Kangoo et Peugeot Bipper

■ **Culture** (4)

Musée - Exposition Saint-Cloud dans les nuages (12 février 2026 au 5 juillet 2026)

- 4 conventions de prêts avec la ville de Sceaux, l'Aéro-Club de France, le musée des Arts décoratifs de Paris et l'Amicale philatélique et cartophile de Saint-Cloud



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

III – COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes chers collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons voter le budget de la ville de Saint-Cloud pour l'année 2026. Ce budget présente deux caractéristiques majeures. Premièrement, le budget est excédentaire en fonctionnement et permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de plus de 2,8 millions d'euros. Deuxièmement, le budget est voté sans aucune augmentation du seul impôt local restant à la disposition des communes, à savoir la taxe foncière.

Quel contraste saisissant avec la situation nationale. Mes Chers Collègues, à l'heure où nous nous réunissons, l'État ne dispose toujours pas d'un budget. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, appelé plus communément PLFSS, a été adopté le 16 décembre et affiche un déficit de plus de 23 milliards d'euros, malgré des augmentations d'impôts notamment de la CSG.

Pendant des années, on m'a expliqué qu'être un maire gestionnaire était une erreur et que le rôle d'un maire était de faire rêver. Ce n'est pas l'idée que je me fais de l'engagement politique. On ne s'engage pas au service de l'intérêt général pour faire rêver, mais pour préserver, bonifier et transmettre ce que d'autres, avant vous, vous ont légué.

Agir au service de l'intérêt général, oblige au dépassement de soi avec un objectif unique : améliorer concrètement les conditions de vie de nos concitoyens. Dans ces conditions, avoir la charge de gérer les deniers publics devient une mission rigoureuse et sérieuse qui ne peut souffrir de la démagogie. Car n'oublions jamais que faire rêver est une diversion qui systématiquement se termine par des réveils douloureux. Et dans la longue, vieille et ancienne histoire de notre beau pays, les réveils ont été parfois douloureux et se sont souvent payés très chers.

Être un maire gestionnaire, c'est tout simplement une marque de respect envers ceux qui vous ont fait confiance.

Être un maire gestionnaire ne signifie en aucun cas être un maire inactif. Le mandat qui s'achève dans moins de trois mois maintenant en est la démonstration. En effet, durant cette mandature et malgré la crise du Covid qui a fortement contrarié les deux premières années du mandat, 2020 et 2021, l'équipe de la majorité municipale a mené une politique d'investissement ambitieuse symbolisée par la livraison de deux nouveaux équipements majeurs : le site du nouveau marché des Avelines et le nouveau cinéma théâtre les 3 Pierrots. Pour étayer cette affirmation, deux chiffres suffisent : en cinq années de 2020 à 2025, nous avons investi plus de 71 millions d'euros tout en contenant notre endettement qui n'a augmenté que de 5 millions d'euros. Aujourd'hui et c'est la chambre régionale des comptes qui le dit, nous sommes en capacité de rembourser notre dette en 5 ans.

Bien évidemment le mandat qui s'achève ne se résume pas à la livraison de ces deux équipements si emblématiques soient-ils, l'ouverture dès samedi prochain du nouveau et magnifique jardin des Milons en est le meilleur témoignage.

Si nous pouvons encore investir ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'une gestion saine et rigoureuse de nos deniers publics. C'est le résultat d'un effort constant et d'une exigence quotidienne. En réalité, l'efficacité de la dépense publique est la seule question qui vaille.

Ce travail est le fruit d'un collectif aux acteurs multiples que je souhaite remercier. En tout premier lieu, notre adjoint aux finances, aux achats et aux grands projets, Nicolas Porteix, qui a su maintenir le cap et ce tout au long du mandat ; notre directrice des finances dont la tâche auprès de ses collègues n'est pas toujours aisée surtout en période difficile. Et plus généralement, l'ensemble des services de la Ville qui, sous l'autorité de notre directrice générale des services, mettent tout en œuvre pour respecter nos contraintes tout en maintenant un haut niveau d'exigence pour nos services publics.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Grâce à ce travail du quotidien, Saint-Cloud se démarque singulièrement en comparaison avec ce qui se passe dans notre pays. Il faut tout faire pour préserver cette situation et cette singularité. C'est justement cela le « charme » de Saint-Cloud ».

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Mes chers collègues, nous avons eu un début d'année très riche et nous venons de clore le cycle commémoratif sur la reine Marie-Antoinette, ce qui nous a permis d'atteindre des chiffres records de fréquentation dans nos établissements : expositions Marie-Antoinette au Musée, à la médiathèque, un bivouac pendant 2 jours dans le jardin des Tourneroches, des conférences, des ateliers, des projections ou encore spectacles.

Ce cycle est une vraie réussite pour la Ville, et je tiens à remercier Xxxxxx XXXXX, et toute l'équipe du pôle Culture pour l'énorme travail réalisé, afin d'aider la population à se réapproprier l'histoire de notre commune.

■ Patrimoine et archives

Depuis l'année dernière, le service Patrimoine et archives installe de nouveaux panneaux dans la ville pour signaler son patrimoine remarquable. Vous avez, peut-être, remarqué que nous venons d'installer 11 nouveaux, les onze derniers, et nous avons donc désormais 22 panneaux qui émaillent l'ensemble du territoire dans tous les quartiers. Une cartographie sera bientôt disponible sur le site de la Ville et dans le prochain magazine. En attendant, vous pouvez déjà flâner dans les rues pour aller à la recherche de ces panneaux.

■ Cinéma-Théâtre Les 3 Pierrots

Il a accueilli plus de 15 000 spectateurs depuis le début de la saison, pendant la saison scolaire, donc en moins de 4 mois depuis septembre 2025, soit 11 500 environ pour le cinéma et le reste pour le spectacle vivant (théâtre). Côté spectacle, 4 742 spectateurs exactement pour les 10 spectacles programmés sur le premier trimestre de la saison officielle 2025/2026, ce à quoi il faut ajouter deux résidences et le spectacle "La fabuleuse aventure de Johnny Johnny" de l'Association 365 jours.

Un an après sa réouverture, je pense que nous pouvons dire que notre établissement a retrouvé sa place, que les habitants se le sont réapproprié et que la programmation semble correspondre aux attentes de la population. À noter que la dynamique est renforcée par l'ouverture du Petit Pierrot qui permet de compléter l'offre autour de l'axe convivialité/restauration.

■ Musée des Avelines

L'exposition « Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud » a fermé ses portes le 14 décembre. En moins de trois mois, elle a accueilli plus de 8 000 visiteurs, un chiffre très encourageant.

Mais le plus beau chiffre, que j'ai envie de vous annoncer ce soir, est celui de la fréquentation annuelle 2025 de notre musée à 18 300 visiteurs ! C'est un niveau de fréquentation inédit depuis 2016. Et je félicite donc grandement Xxxxxx XXXXXXXX, notre directeur, ainsi que toute l'équipe du musée pour le travail effectué.

Sans trop vous en dévoiler, je vous donne rendez-vous le 12 février prochain pour l'ouverture de notre prochaine exposition qui permettra de prendre un petit peu de la hauteur avec son intitulé « Saint-Cloud dans les nuages ». Il s'agit d'un projet ambitieux, mêlant Beaux-Arts, technique et histoire, qui mettra en lumière le lien singulier entre la ville de Saint-Cloud et l'aéronautique. Elle s'appuie sur un partenariat majeur avec le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget, ainsi qu'avec l'entreprise Dassault Aviation, qui, comme vous le savez, a son siège sur notre commune. Je ne résiste quand même pas à vous donner quelques petits teasings ou petites pistes.

La rotonde du musée accueillera une maquette grandeur nature de *la Demoiselle*, qui était l'avion de Santos-Dumont, et la visite se terminera par une expérience immersive : vous aurez, en effet, l'opportunité de piloter un Rafale grâce à un simulateur de vol. Je sais donc déjà que vous serez nombreux à venir à cette exposition.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

■ Médiathèque des Avelines

La médiathèque vous accueillera le 24 janvier pour la nuit de la Lecture en partenariat avec les 3 Pierrots, sur la thématique du cinéma. Au programme :

- Un après-midi jeux de société,
- Un quiz sur les techniques du cinéma,
- Des courts-métrages,
- Un atelier sur les effets spéciaux,
- Un quiz sur les musiques de films, avec des places de cinéma à gagner.

Et le 7 février, nous participerons à l'événement départemental « La Science se livre ».

Les plus jeunes découvriront les super-héros et leurs super-pouvoirs grâce à l'atelier des Savants Fous.

Et, pour les plus grands, Olivier Cappé, directeur de recherche au CNRS viendra parler d'Intelligence Artificielle.

■ Le Carré

La dernière exposition pour cette année 2025, qui participe au cycle commémoratif Marie Antoinette, est une installation immersive, à partir des coiffures extravagantes de la reine ; création originale et unique que je vous invite à aller voir, si ce n'est déjà fait.

Et l'année 2026 démarrera avec une nouvelle exposition « Surfaces pliées, surfaces froissées » présentant les œuvres de Michel Garachon, un travail coloré, abstrait et en relief.

■ **Le Conservatoire**, de son côté, a terminé l'année civile avec trois manifestations dimanche dernier, trois concerts en une seule journée, qui ont, tous trois, remporté un vif succès :

- à Saint-Clodoald : le Gloria de Vivaldi a été joué par des enfants, c'était magnifique ;
- au Musée : les harpistes ont accompagné l'exposition Marie-Antoinette, plus de 300 personnes présentes ;
- au Conservatoire : un quartet de Victoires du Jazz a enthousiasmé l'auditoire sous la direction de Matthieu Chazarenc.

À noter : le prochain rendez-vous aura lieu le 11 janvier à 11h aux 3 Pierrots pour le traditionnel concert du Nouvel An.

■ Pour finir, **l'ECLA** propose actuellement une exposition *À contre-jour* par les ateliers d'arts plastiques et, en ce moment même, a lieu une nouvelle Jam session, une soirée musicale ouverte à tous.

Et parmi les événements à venir, je vous invite à noter le vendredi 23 janvier, dans le cadre des nuits de la lecture, une soirée entre villes et campagnes, animée par l'atelier théâtre adulte et les comédiens Marie-Laudes Emond et Gilles Martin.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire. Je voudrais partager avec vous, ce soir, trois informations.

■ Handicap

La Commission communale d'accessibilité s'est déroulée le 27 novembre dernier dans cette même salle. C'est l'occasion avec tous les services de la Ville, de façon transversale, et toutes les associations investies dans le champ du handicap de faire un point annuel sur les différentes actions menées et de faire un état des lieux de la politique du handicap à Saint-Cloud.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Je ne vais pas tout vous détailler, je dirai simplement qu'ont été évoquées les actions propres au CCAS, l'accessibilité des logements sociaux, celle des bâtiments communaux et des bâtiments non communaux à travers l'agenda de l'Ad'AP, des sujets liés à la voirie, et notamment le relevé en cours de toutes les données d'accessibilité de notre ville, la politique des aidants, qui est une composante absolument majeure, et toutes les actions menées sur le plan sportif et culturel, où de nombreuses initiatives ont été prises tout au long de l'année. L'accessibilité est, en effet, vue à Saint-Cloud au sens large et ne revêt pas seulement l'accès aux bâtiments, mais à toute la vie sociale de notre ville. J'attire d'ailleurs votre attention sur les pages très complètes du site de la Ville sur les sujets de la politique du handicap, et vous verrez que plusieurs articles sont même réalisés en FALC (facile à lire et à comprendre).

■ Santé : 4èmes Rencontres des acteurs de santé

Le 3 décembre dernier, au Carré, se sont déroulées les 4èmes rencontres des acteurs de santé de la Ville de Saint-Cloud. Année après année, ce rendez-vous s'affirme comme un moment incontournable pour que se rencontrent tous les professionnels de santé de notre Ville, médecins, pharmaciens, hôpitaux, paramédicaux, associations, etc... 95 professionnels ont répondu présents, c'est 18 de plus qu'en 2024, et la nouvelle formule au Carré a vraiment été plébiscitée cette année. Et félicitations à l'équipe de Madame XXXXXXX, notamment Xxxxx XXXXX, pour la réalisation de cette opération.

Après quelques interventions courtes de la Ville, la CPTS et d'acteurs locaux, des stands d'une dizaine d'associations ont été ouverts sur tous les sujets de l'accompagnement, de la prévention, des outils à disposition des soignants, etc. C'est un peu comme un petit salon, le salon de la santé à Saint-Cloud.

Les retours ont été, encore une fois, extrêmement positifs, et la possibilité d'échanger avec des confrères étant la partie particulièrement appréciée, telle qu'elle est remontée par les différents acteurs. Casser les silos, favoriser le dialogue, favoriser la transversalité, autant d'actions qui ne peuvent que renforcer la qualité des soins à Saint-Cloud.

■ Solidarité - Logement

La Ville menait depuis près de 3 ans un projet de requalification d'un bâtiment indépendant d'une grosse copropriété de la Ville et composé de petites chambres de service pour les transformer avec un bailleur en logements pour jeunes travailleurs. La Ville avait même déjà préempté quelques chambres de cette résidence. Ce projet, réalisé en concertation très étroite avec la copropriété en question, permettait la création d'un certain nombre de logements labellisés SRU en lieu et place de petites chambres de 10 m² environ, ne correspondant bien évidemment plus aux besoins d'aujourd'hui. De très nombreux acteurs ont été mobilisés pour faire aboutir ce projet, l'EPFIF, la Préfecture, un bailleur social, en plus de la Ville, bien sûr. Et pourtant, après de nombreux efforts faits par tous, il a fallu se rendre à l'évidence et, la semaine dernière, nous sommes tous arrivés à la conclusion que le projet n'avait pas de sens économique. Nécessitant des subventions massives de plusieurs millions d'euros, le modèle économique n'a pu aboutir. Cet échec décevant illustre avec clarté que, malgré une volonté politique évidente et le soutien de la Préfecture, la réalité est tenace et que faire du logement social à Saint-Cloud au vu du prix du foncier et du parc existant ne se décrète pas. La décision de mettre fin au projet n'est pas une décision propre à la Ville mais une décision collective de tous les acteurs précités, qui sont tous redevables, encore plus aujourd'hui, de l'usage qui est fait de l'argent public.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PIERSON. Madame PINAULDT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Le Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM)** ou « Plan Climat » constitue la feuille de route de la Métropole du Grand Paris en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Il décline, à l'échelle territoriale, les engagements pris au niveau national en matière de transition écologique et énergétique.

La Métropole du Grand Paris, ses 11 territoires, ainsi que la Ville de Paris, ont l'obligation d'élaborer ce Plan Climat Énergie et de le réviser tous les 6 ans, selon la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

La première version a été adoptée en 2018 pour la période 2018-2024.

Le présent projet s'inscrit dans la continuité et couvrira la période 2026-2032. Il a été arrêté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 11 juillet 2025.

En tant qu'habitant ou personne travaillant sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, chacun est invité à participer à cette consultation publique qui se déroulera du lundi 8 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026.

Pour Saint-Cloud, cette consultation pourra se faire sur le site internet de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, chacun peut donner son avis sur la plateforme numérique ou par courrier postal.

Pour ceux qui en feront la demande, un dossier de consultation imprimé est mis à disposition du public dans les locaux de la MGP.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE GRUBER 4^{ème} adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur Le Maire. Je n'aurai qu'un seul sujet à évoquer, c'est la Commission de la restauration, mais je vais être un peu long.

■ Commission de la restauration

Comme je vous l'avais dit lors du dernier Conseil, la commission de la restauration a eu lieu le 8 décembre. Et cela a été l'occasion pour notre prestataire SOGERES de présenter l'approche qualitative développée avec la Ville sur la restauration scolaire.

Ont ainsi été présentés 5 piliers : favoriser l'éducation alimentaire, faire découvrir de nouvelles saveurs, améliorer la consommation de légumes et de légumineuses, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage, célébrer les traditions calendaires et apporter de la convivialité.

Des animations ont ainsi été réalisées dans les restaurants et continuent à la maison grâce au site internet dédié de SOGERES *Enroutepourlegout.fr*. Trois animations de découverte sont planifiées sur les agrumes, la fête des fruits et des légumes, et les régions de France. L'éveil à la végétalisation des assiettes met en valeur 5 produits vedettes de recettes sélectionnées, avec une possibilité pour les élèves de donner leur avis.

La semaine du goût a mis en lumière la pomme de terre. Des amuse-bouches permettent la découverte de nouvelles saveurs telles que la mangue, la tomate catalane, la datte, le pruneau sec, et la tomate cerise marinée.

Un rappel a été fait par SOGERES, d'une part, sur les engagements de la Ville dans le cadre du contrat actuel basé sur le GEMRCN et la loi EGalim, à savoir 57,9% de produits de qualité (label MSC pêche durable pour les poissons, label rouge pour les viandes de porc, veau, volaille, agneau et bœuf charolais, un fromage AOP par semaine et 20,2% de produits bio) et, d'autre part, sur l'engagement d'un approvisionnement de proximité à moins de 150 km.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Un focus a aussi été mis sur deux sujets :

1• les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire avec une présentation du suivi de 20 prises de température des aliments tout au long de leur parcours, allant de la réception des matières premières à la cuisine centrale d'Osny jusqu'à la consommation à l'école.

2• la limitation du thon et du chocolat, selon les dernières recommandations de l'ANSES.

A aussi été évoquée la formation de 103 animateurs de la Ville à l'équilibre alimentaire, aux besoins nutritionnels des enfants et à la déclinaison des normes HACCP de prévention des risques alimentaires sur les ateliers culinaires, les pique-niques, les barbecues et autres veillées.

Enfin un rendez-vous avec deux parents, qui m'avaient écrit l'avant-veille, a été pris pour répondre à leurs questions. Comme ils questionnaient sur l'intérêt d'un projet de cuisine centrale à Saint-Cloud, j'ai été assez direct sur le sujet en insistant sur l'inadéquation, l'aberration, voire la démagogie d'un tel projet à Saint-Cloud du fait de l'absence de foncier disponible, du coût énorme associé à une telle construction pour les finances de la Ville, de l'impact environnemental engendré par une telle bâtisse et par son exploitation quotidienne.

Enfin, du fait du nombre de sites de restauration à livrer, de la topographie de Saint-Cloud et de sa densité de circulation, le mode de livraison serait de toute manière en liaison froide, comme ce fut le cas dans le passé. Exit donc toute idée de cuisine centrale à Saint-Cloud.

J'ai aussi insisté sur la pertinence du choix déjà ancien de la Ville d'avoir délégué à des sociétés spécialisées et reconnues ce sujet éminemment complexe de la restauration collective, eu égard aux normes inflationnistes d'hygiène et de sécurité, aux difficultés d'approvisionnement de matières premières et de produits de qualité à un prix compétitif, au recrutement et à la fidélisation ardues d'équipes spécialisées tant en recherche/développement, en veille technologique et réglementaire, en conception et élaboration de repas, en facturation, etc.

En synthèse, aucun gain qualitatif et aucune diminution du prix du repas à attendre d'une cuisine centrale et d'une régie municipale en lieu et place de la délégation actuelle de service public.

J'en termine, Monsieur le Maire, pour souhaiter de bonnes vacances de Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année à tous les élèves de Saint-Cloud et à leurs enseignants.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le Maire.

■ 1- MOBILITÉS

Vous êtes piéton ou cycliste, sans voiture, et devez aller embrasser votre grand-mère pour Noël, faire des courses chez Ikea ou partir en vacances, les voitures Communauto en autopartage sont là pour vous.

Ces deux stations, installées depuis le 1er février 2025, disposant chacune de 2 voitures, se situent 1 rue Dailly et 1 avenue Foch. À la fin de l'année, nous arriverons à environ 300 réservations ; les sorties de moins de 4 heures sont très représentées. Nous atteignons donc les objectifs de l'autopartage en boucle de remplacement d'une voiture particulière. Et c'est un mode de déplacement utilisé à défaut d'alternative, ce qui est très intéressant.

L'autopartage augmente de 30% l'utilisation du vélo, car très complémentaires ; quand on n'a qu'un vélo, l'autopartage est une très bonne solution. Et une voiture partagée peut potentiellement remplacer une dizaine de voitures individuelles ; ce qui pourrait nous libérer un peu d'espace public.

■ 2- ENVIRONNEMENT

La dernière collecte des déchets verts a eu lieu ce lundi 15 décembre. Il n'y aura plus de collecte pendant les trois mois d'hiver ; on les reprendra le 23 mars 2026.

Concernant les sapins, 22 enclos sont mis à disposition sur la commune ; et, pour ceux qui ne peuvent se déplacer, les sapins pourront être collectés en porte-à-porte chaque lundi entre le 29 décembre et le 26 janvier.

Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le **MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

■ Service public de la Petite enfance

En Conseil municipal, nous avons voté pour la reprise de l'activité de l'association Enfance et famille au 1^{er} janvier 2026 pour être en conformité avec les évolutions légales liées à la mise en place du service public de la Petite enfance. Malgré le contexte difficile pour le recrutement, j'ai le plaisir de vous annoncer que deux professionnelles rejoindront les équipes au 1^{er} février pour la mise en place de ce nouveau service municipal.

Nous avons pour ce service une belle ambition : offrir à tous les enfants de moins de 3 ans la même qualité d'accueil au même tarif, quel que soit le mode d'accueil, individuel ou collectif. Cette ambition passera notamment par un travail autour de la qualité d'accueil et le développement de temps de sociabilisation des enfants accueillis à domicile sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'un parcours parent, des partenariats renforcés et un travail en réseau au niveau départemental.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de la Petite enfance de Saint-Cloud est au service de ce projet. Et nous pouvons compter sur le soutien de la CAF concernant cette ambition.

■ **La PMI** a fêté ses 80 ans, bon anniversaire. Dans le cadre de son anniversaire, la semaine du 3 novembre a été l'occasion d'organiser un temps d'accueil à la Boîte aux trésors. Les acteurs de la PMI nous ont présenté leurs actions de soutien à la parentalité.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre fut une journée de sensibilisation pour les professionnels de l'Enfance et de la Petite enfance de la ville de Saint-Cloud. Les directrices des crèches municipales et des crèches associatives, ainsi que des personnes des secteurs médical et paramédical étaient invitées et présentes.

Les thèmes abordés furent :

- la dépression du post partum : comment détecter les signaux, quels sont les impacts et les outils.
- et les violences faites aux enfants, dont le bébé secoué.

■ Fermeture des crèches

Les crèches seront fermées du mercredi 24 décembre au soir au vendredi 2 janvier inclus ; et donc une réouverture le lundi 5 janvier matin.

Enfin, j'en profite pour souhaiter aux équipes du service Petite enfance, aux petits Clodoaldiens, à leurs parents, à vous, Monsieur le Maire, et à vous tous, mes chers collègues, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le **MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN

8^{ème} adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire. Je serai très bref ce soir, sachant qu'il y a, en effet, peu d'événements sur cette fin d'année.

■ ANIMATIONS SPORTIVES :

Le samedi 20 décembre, à partir de 18h, la section Basket de l'UAS organise l'événement *BASKET FLUO* au gymnase des Tourneroches, et je ne peux que vous inviter à venir assister aux activités.

■ PISCINE :

Notre équipe de Water-Polo de l'UAS Natation est actuellement leader de son championnat de Nationale 3. Ils ont battu dernièrement l'équipe de Taverny, qui contient les meilleurs joueurs français, la base de l'équipe nationale.

En cette fin d'année, je tiens aussi à remercier les bénévoles, les animateurs et le personnel du pôle Sportif et de toutes les associations, qui permettent à nos enfants de pratiquer une activité sportive tout au long de l'année, et je leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

VIVONS LE SPORT À SAINT-CLOUD !

Le MAIRE : Merci, Monsieur TREMINTIN. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur le Maire.

COMMERCE

■ Noël chez les commerçants

Juste un petit rappel pour vous dire que le jeu des vitrines est toujours en cours, n'oubliez pas d'y participer jusqu'au 6 janvier, en remplissant le dépliant que vous trouverez chez vos commerçants participants. 70 objets insolites sont à retrouver dans les vitrines des commerçants, et pourquoi pas aussi la liste de vos envies. Toutes les informations sont sur le site de la Ville.

■ **Noël aux marchés** : Plusieurs animations ont été organisées sur les marchés de la Ville pour ces fêtes de fin d'année.

- Le 6 décembre dernier, une rencontre avec le Père Noël s'est déroulée aux Avelines avec une séance photo, un sculpteur de ballons et une maquilleuse. L'événement a attiré de nombreux petits Clodoaldiens accompagnés de leurs parents.

- Le dimanche matin, le Père Noël a fait une apparition au marché des Coteaux. Malgré une météo très pluvieuse, il a distribué des friandises et des ballons aux enfants.

- Le food court *Les Balançoires* fait sa pause hivernale, avec fermeture au 31 décembre, et un rendez-vous avec une nouvelle formule est programmé au printemps 2026.

Les marchés restent ouverts aux horaires habituels, et vous pourrez donc retrouver vos commerçants aux marchés des Avelines les mercredis 24 et 31 décembre.

Faites-y donc vos courses, faites-vous plaisir, et consommez local !



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ Ateliers entreprises

Le 17 novembre 2025, le premier atelier de notre nouveau cycle a réuni une vingtaine d'entrepreneurs et créateurs d'entreprise dans le nouvel espace de coworking, Hiptown, au 47 quai Carnot. Trois professionnels sont venus partager leurs expériences et faire réagir le public sur leur ADN entrepreneurial.

Le prochain atelier aura lieu le 12 janvier prochain et permettra aux participants de définir leur offre de façon alignée et irrésistible.

Ces ateliers sont organisés en partenariat avec la Ville et les associations *Coup de pouce*, le *Rotary Club* de Saint-Cloud, *Salveterra* et TP'UP 92.

■ Apéro network

Le dernier Apéro s'est tenu le 4 décembre au nouveau restaurant *Terra di Portofino* dans le quartier des Coteaux, et ce fut l'occasion pour plusieurs habitués de partager des contacts et des collaborations solides créées lors de ces soirées. L'Apéro network dynamise le réseau local, grâce à de l'énergie et des idées. Ces rencontres régulières rappellent que la vitalité d'une ville se nourrit autant de projets que des liens qui s'y tissent.

Merci à tous les entrepreneurs fidèles à cet événement et aux nouveaux qui l'enrichissent.

Et nous vous donnons rendez-vous le 5 février 2026 pour le prochain Apéro.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Pas de communication.

Le MAIRE : Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

12^{ème} adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame GUEZENEC.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

L'ESPACE D'ANIMATION DES COTEAUX

■ À Saint-Cloud et Hors Saint-Cloud, et fêtes de fin d'année

Pour commencer ce mois de fête : la décoration exceptionnelle de la salle dans laquelle se déroule le repas de l'amitié, un moment convivial où les bonnes volontés ont transformé un réfectoire en un lieu des mille et une nuits, boules colorées, guirlandes de lumière, pas de danses endiablées et une bonne dose d'amitié nous ont offert une belle journée festive.

Pour accompagner les seniors en cette fin d'année, la fête continue :

- Une visite du Sénat, accompagnée par la sénatrice des Hauts-de-Seine, Madame Marie Do Aeschlimann, nous a permis d'entrer dans l'hémicycle et d'assister partiellement à la discussion du budget de la Sécurité Sociale,
- un thé ciné aux 3 Pierrots pour le film *Le Répondeur*,
- un spectacle digne des plus grands cabarets parisiens pour le spectacle *Dingue des Années Folles*, et quelques seniors n'ont pas hésité à pousser la chansonnette,
- un spectacle du cirque Micheletty offert par l'Institut des Hauts-de-Seine ; clowns malicieux, acrobates et spectacles aériens nous ont fait retrouver une âme d'enfants.

Pour finir la semaine, il faut démonter les décorations de la salle du repas et les ranger jusqu'à l'année prochaine. Enfin, une rétrospective de tous les bons moments passés ensemble, *Retour Sur*, sera suivi par un gros gâteau pour fêter les anniversaires de décembre et ce, demain après-midi.

L'espace animation des Coteaux ne ferme pas pendant les vacances scolaires et accueillera les seniors qui souhaitent se retrouver entre amis.

Je termine ce résumé riche en événements en remerciant chaleureusement Xxxx, Xxxxxx et Xxxxxx pour leur travail quotidien, la recherche d'activités et de sorties originales, leur présence et leur soutien permanent qui gomme la solitude de quelques-uns. Je leur souhaite, ainsi qu'aux seniors Clodoaldiens, un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons dès début janvier.

L'Ehpad Lelégard aussi a fêté Noël avec un très grand nombre de participants : spectacle Feydeau et goûter. Les résidents des *Heures Claires* et des *Jours Heureux*, ainsi que les résidents de Lelégard ont assisté au spectacle *dingue des années folles*.

■ LE QUARTIER FOUILLEUSE

L'école a organisé un marché de Noël avec l'aide des parents d'élèves.

L'APAJ vous invite demain à participer au chocolat chaud et vous pourrez admirer les décorations installées par Naïma avec le concours de quelques résidents et des bénévoles de l'aide aux devoirs.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur VEILLEROT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT

Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Je n'ai pas de communication.

Mireille GUEZENEC : J'ai aussi la communication de Monsieur REYNAUD.

Le MAIRE : Aah, Monsieur REYNAUD, allez-y.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD

Conseiller municipal délégué aux Grands événements

■ Les boîtes aux lettres du Père Noël vont se volatiliser jusqu'à l'année prochaine.

Sous réserve que figuraient nom, prénom et adresse postale, les lutins du secrétariat cloloaldien ont répondu jusqu'au 18 décembre à plus de 566 enfants, record battu depuis 2018.

Le Père Noël décerne une mention spéciale aux élèves de la classe moyenne section de l'école Pasteur pour la plus grande lettre reçue cette année.

■ Noël au jardin

L'édition 2025 à Saint-Cloud s'est achevée et, après ces quelques jours de démontage et de rangement, il nous tenait à cœur d'adresser un chaleureux merci et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nos plus sincères remerciements à l'équipe des commerçants de Saint-Cloud Commerces, aux services de la Ville, à l'équipe des accueils de loisirs (ALSH), à l'équipe Ignimage pour les illuminations et, bien évidemment, au Père Noël pour sa venue. Un grand bravo à eux pour cette belle collaboration. Leur implication a permis à tous les participants, jeunes et moins jeunes, à raison de plus de 3 550 visiteurs, de profiter pleinement de ces cinq journées festives au jardin, dans une ambiance conviviale et sereine, avec une météo clémente.

- Samedi 13 : 1 200 personnes,
- dimanche 14 : 1 150 personnes,
- lundi 15 : 307 personnes,
- mardi 16 : 347 personnes,
- mercredi 17 : 550 personnes.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ

Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Merci, Monsieur le Maire.

- Le quartier Coteaux-Bords de Seine s'embellit avec le nouveau **jardin des Milons**, dont l'ouverture est prévue ce samedi 20 décembre. Je remercie mes collègues qui ont participé à l'élaboration de ce bel espace.

- Le 2 décembre, les **dialogues du quartier** Coteaux-Bords de Seine se sont déroulés en visio et, durant 1h30, les échanges entre les Clodoaldiens et les élus furent fructueux.

- La 33^{ème} édition de **TOUTOCOTO** aura lieu le samedi 28 mars 2026. L'ouverture des inscriptions au public est fixée au vendredi 23 janvier à midi. Une période d'inscription prioritaire sera ouverte pour les commerçants et les riverains, sur demande par mail, à partir du 17 janvier.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Et, bien évidemment, je souhaite de belles fêtes à tous les Clodoaldiens.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci, Monsieur le Maire.

■ **La Commission d'appels d'offres** pour le lot 1 « entretien de divers espaces verts en gestion différenciée » s'est réunie le jeudi 11 décembre et a voté à l'unanimité pour l'association *Espaces*. Cette association travaille sur des projets innovants de gestion douce des espaces urbains, tout en aidant des personnes en difficulté à s'insérer socialement et professionnellement.

L'association travaille conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics pour ses différents chantiers d'insertion en Île-de-France. 8 chantiers d'insertion sont proposés par la ville de Saint-Cloud.

■ **Nouveau jardin des Milons**

Le quartier Coteaux-Bords de Seine a le privilège et la joie de se doter d'un nouveau jardin que nous avons nommé *le jardin des Milons*. J'ai également le plaisir de vous annoncer que ce jardin ouvrira ses portes ce samedi pour accueillir son futur public. Les jeux d'enfants sont prêts pour les plus téméraires, le jeu de tennis de table pour des parties dignes des Jeux Olympiques, et le mobilier urbain pour une pause détente est également à disposition. Les jets d'eau seront mis en service et en lumière à partir du mois de mars.

Je remercie les élus, le service Urbanisme et les Services techniques qui ont travaillé sur le projet.

Je remercie également les sociétés BATT et Eiffage pour la conception et la réalisation de cet espace public.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir accepté le financement de ce nouveau jardin, mais je remercie également nos autres partenaires financiers : le Département des Hauts-de-Seine, Paris-Ouest-La Défense (POLD), la Métropole du Grand Paris, Île-de-France Nature et France Nation Verte.

Laissons les différentes essences plantées prendre leur place pour embellir ce nouvel espace public.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Pas de communication.

Le MAIRE : Monsieur PUJOL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL

Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR

Conseillère municipale déléguée au quartier Val d'Or

Pas de communication.

Le MAIRE : Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

Conseiller municipal

Pas de communication.

Le MAIRE : Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL

Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame POTHIER.

COMMUNICATION DE Madame POTHIER

Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire.

Le pôle Citoyenneté souhaite communiquer l'information suivante.

Depuis début décembre, la Ville est quotidiennement sollicitée par des Clodoaldiens et des Clodoaldiennes qui reçoivent un courrier d'anniversaire de la part d'une candidate aux élections municipales de mars prochain. Face à cette situation inédite, la Ville a interrogé la Préfecture des Hauts-de-Seine et la CNIL. Voici ce qui nous a été répondu : L'article L. 37 du Code électoral prévoit que tout candidat, tout parti ou groupement politique peut obtenir la copie de l'ensemble des listes électorales des communes du département auprès de la Préfecture, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial. Pour autant, l'usage des données contenues dans ces listes est soumis à l'exigence de protection des données personnelles et, notamment, à une obligation de transparence de la part des utilisateurs. Les candidats doivent donc faciliter l'exercice des droits des personnes concernées en leur fournissant notamment un moyen simple de s'opposer au traitement de leurs données, de communiquer la durée de conservation prévue, et la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Alors, chers Clodoaldiennes et Clodoaldiens, si vous ne souhaitez plus apparaître dans le fichier de cette candidate, nous vous invitons à vous manifester directement auprès d'elle et de lui faire part de votre refus de voir vos données exploitées. Ce refus explicite doit être traité par le parti ou le candidat dans un délai d'un mois.

Merci, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette précision importante.

Nous en avons fini avec les communications.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

IV – DÉLIBÉRATIONS

103/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'observation ? Pas d'autre candidat ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

104/ RÉVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-CLODOALD

Le MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de la troisième révision de cette autorisation de programme pour le projet relatif à la restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald. Cette troisième révision ne modifie pas le montant global de l'autorisation, qui est de 3 millions €, mais on constate que la somme réellement dépensée en 2025 est légèrement inférieure à celle que nous avons prévue dans cette autorisation de programme, ce qui nous conduit à reporter la différence sur l'année 2026, sachant que, par ailleurs, le calendrier des travaux avance conformément au programme établi. Le montant global demeure donc 3 millions €, et nous avons un montant de 175 000 euros sur 2025 et un montant de 895 000 euros sur 2026.

La délibération rappelle le financement de ce projet pour lequel des partenaires nous ont beaucoup aidés, à savoir le Département, la Région, l'État et la DRAC.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci, Monsieur PORTEIX.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération 2023-2 en date du 9 février 2023 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

VU la délibération 2023-81 en date du 21 décembre 2023 approuvant la révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

VU la délibération 2024-92 en date du 19 décembre 2024 approuvant la révision n°2 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer une nouvelle répartition des crédits de paiement, afin d'être en cohérence avec l'avancement de l'opération,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald dont le détail est présenté ci-dessous :

N° AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
000003	Restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald	3 000 000 €	255 000 €	100 000 €	1 750 000 €	895 000 €

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.

105/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNÉE 2025

Le MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

C'est donc la deuxième décision modificative. Relativement courte, contenant peu de choses, elle correspond à des réajustements de fin d'année.

Section de fonctionnement :

1/ En dépenses, nous ajustons les crédits suivants :

- Un reversement de la DGF.

Cela peut paraître paradoxal mais, en 2025, la DGF s'est complètement écroulée, passant de 500 000 € en 2024 à 120 000 € cette année. Sachant que l'État nous verse tous les mois une partie et qu'elle nous a été notifiée tardivement cette année, l'État nous avait, en fait, trop versé et nous reprend donc la somme de 87 584 €.

- Reversement de taxe d'habitation pour un montant de 2 746 €.

- Contribution au syndicat Autolib' : retrait de 2 746 €.

2/ En recettes, et c'est une originalité cette année, puisque nous inscrivons une minoration de la recette de la DGF de 87 584 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Section d'investissement :

1/ En dépenses, nous avons un ajustement au montant réel de l'autorisation de programme relative à la restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald, avec une réduction de l'enveloppe budgétaire de 140 000 euros.

2/ En recettes, vous savez que nous ne pouvons inscrire les subventions dans notre budget qu'une fois qu'elles nous ont été notifiées ; plusieurs subventions nous ont été récemment notifiées pour un montant global de 650 071 euros, réparti comme suit :

- Subvention DRAC : 20 000 € : acquisition de l'œuvre du Prince impérial par Dubufe,
- Subvention Préfecture (Fonds vert) : 130 071 € : aménagement du jardin des Milons,
- Subvention Département : 500 000 € : aménagement du jardin des Milons,

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable unanime de la Commission des Finances.

Le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération 2025-14 en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU la délibération 2025-46 en date du 3 juillet 2025 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2025,

VU la délibération 2025-69 en date du 25 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de la Ville pour l'exercice 2025 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Avant de passer à la délibération suivante, je dois vous rappeler que vous avez reçu par courrier, ainsi qu'on doit le faire chaque année avant le budget, l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par l'ensemble des élus du Conseil municipal au titre de l'année 2024.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

106/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le MAIRE : Monsieur BOSCHE

Pierre BOSCHE : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais ici non pas poser des questions, mais apporter une explication de vote. Comme l'année dernière, nous nous abstenons. Cette abstention est simplement liée au fait que nous n'appartenons pas à la majorité aujourd'hui et que nous n'avons pas été associés à l'élaboration du budget.

Sur la forme tout d'abord, un grand merci, encore une fois, à Nicolas PORTEIX et à l'équipe Finances qui ont à nouveau produit un document complet, qui est clair et qui est compréhensible ; c'est toujours le cas mais c'est important de le rappeler.

Sur le fond, nous trouvons ce budget cohérent, en ligne avec les besoins de la Ville.

On sait tous ici que Saint-Cloud a la chance d'avoir des citoyens en moyenne plutôt aisés, mais disposant de ressources fiscales en réalité limitées. Et de fait avec ce budget de fonctionnement autour de 66 millions €, nous considérons que notre ville délivre un très bon rapport coûts/bénéfices à partir de ce budget, qui n'est pas colossal.

Le ROB avait déjà donné les lignes directrices, le budget en est la déclinaison logique, il n'y a donc pas de surprise.

■ Si on passe au **fonctionnement** :

- sur **les dépenses**, d'abord, le budget 2026 est dans la continuité des choix de la Ville. On sait tous que les marges de manœuvre sont limitées du fait des ressources qui, pour l'essentiel, sont hors du contrôle de la Ville, hormis les modulations possibles sur la taxe foncière.

Les dépenses contraintes constituent l'essentiel du budget qui reste bien maîtrisé.

Le choix de confier une part importante de l'action municipale à des associations, notamment dans le domaine de la Culture et du sport, est confirmé. C'est quelque chose que nous supportons et le budget à 2,5 millions est sanctuarisé.

Les effectifs, la masse salariale, restent sous contrôle.

Pendant plusieurs années, la loi SRU et les pénalités associées étaient un irritant pour nous. Aujourd'hui, franchement, le problème n'est plus là. Aujourd'hui, on a un marché de l'immobilier qui est à l'arrêt. On ne construit plus à Saint-Cloud et ce n'est pas la responsabilité de la mairie, mais c'est un phénomène, comme on le sait tous, qui est national. Et cela nous rappelle une vérité éternelle, c'est que construire 30% de logements sociaux, dans un habitat collectif, qui vont être vendus autour de 3 000 € à un bailleur social, il faut pouvoir trouver des clients prêts à payer entre 10 et 12 000 € pour les 70% restants. Aujourd'hui, les promoteurs ne les ont pas et donc les projets, PC délivrés et recours purgés, ne démarrent pas. Donc aujourd'hui, le vrai problème, c'est ce marché immobilier qui est complètement à l'arrêt et sur lequel les villes, et la ville de Saint-Cloud en particulier, ne peuvent pas grand-chose.

- Sur **les recettes**, nous approuvons le choix de ne pas augmenter la taxe foncière, nos concitoyens payant largement assez d'impôts, par ailleurs.

Grâce au coup de maître de la QPC, bravo, Monsieur le Maire, la ville retrouve des marges de manœuvre, ces 2 millions sont très significatifs ; sur 66 millions, cela peut paraître peu mais c'est en fait énorme. Les associations représentent 2,5 millions, ces 2 millions sont donc une bouffée d'oxygène, sans parler effectivement du remboursement qui au lieu d'être remboursé va être mis en investissement. C'est donc une très bonne chose, cela permet effectivement d'avoir un budget excédentaire, ce qui est suffisamment rare pour être noté.

■ Sur **les investissements** : nous approuvons les grands projets, que ce soit la continuation du financement de la réfection de la toiture de notre église Saint-Clodoald, le lancement du projet de la médiathèque et de requalification des Avelines, des travaux importants sur les bâtiments publics, en particulier économies d'énergie, requalification d'écoles, l'éclairage LED, etc, sans parler de la continuation du déploiement de caméras, la vidéosurveillance, nous y croyons, c'est quelque chose dont on pense que c'est à la fois dissuasif et permettant d'améliorer les taux d'élucidation ; nous sommes donc tout à fait alignés là-dessus.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Au total, **la dette** reste maîtrisée. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, 5 années d'autofinancement, je préfère ne pas mentionner le chiffre de la ville de Paris, qui, en comparaison, effectivement, les ferait pâlir de jalousie ; mais cela ne les intéresse pas.

Voilà, j'en ai terminé.

Le MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue, cher Pierre, pour ce constat. Et nous comprenons bien que, n'étant pas membre de la majorité, vous vous absteniez, cela me paraît tout à fait understandable. Merci pour votre intervention.

Y en a-t-il d'autre ? Monsieur BRUNSCHVIG.

Xavier BRUNSCHVIG : Oui, bonsoir, rassurez-vous, ça ne va pas être long, j'ai à peine douze pages d'intervention, chers collègues. Mais plus sérieusement, c'est quand même le dernier budget de la mandature. Un budget, c'est important, le dernier budget de la mandature, c'est important. Et je trouve que c'est l'occasion de prendre un petit peu de recul et, au-delà des chiffres, chaque année, je me livre à une analyse budgétaire un peu détaillée, là j'essaie de dézoomer un petit peu. Cela fait quand même 12 ans que je suis élu, c'est donc l'occasion de prendre un petit peu de champ. Et ce que je constate, c'est un certain nombre d'invariants.

D'abord, oui, le budget, depuis 12 ans, a été très fortement impacté, on l'a rappelé chaque année, à la fois par la baisse des dotations versées par l'État, en particulier la DGF, et par l'augmentation continue des péréquations, un impact négatif sur le budget de 6 à 8 millions € par an, tout de même. Il y a eu une augmentation des péréquations qui a, enfin, été jugulée grâce au recours, Monsieur le Maire, que vous avez formé devant le Conseil constitutionnel, et que, pour une fois, vous avez gagné. Bravo. C'est quand même 2 millions € qu'on récupère, donc félicitations, et je suis sincère.

Autres constats : une fiscalité locale maîtrisée, qui a peu augmenté. On a augmenté la taxe foncière une fois, au cours de la mandature, et c'est tout.

Un budget qui est également impacté par les amendes que nous payons chaque année, pour non-respect de la loi SRU, notre incapacité à produire du logement social et à nous conformer à la loi SRU ; c'est quand même plus d'1,6 million chaque année. Je me souviens, les premières années, vous disiez « mais non, ça ne compte pas, pour l'année prochaine, on ne va pas le payer ». Là, ça fait quand même un paquet d'années qu'on paie plus d'1,6 million par an. C'est une grosse somme quand on met ça au regard des 2 millions € qu'on se vante d'économiser sur les péréquations ; 1,6 million, c'est énorme.

Et, malgré tout ça, des résultats qui, chaque année, restent excédentaires, puisque, chaque année, on a des reports à nouveau positifs qu'on verse à la section investissement. Et cette année encore, on prévoit un budget excédentaire de 2,5 millions € dans le budget prévisionnel 2026.

Les dépenses, Pierre l'a rappelé, sont sous contrôle, et c'est très bien. Il n'y a pas de projet somptuaire, la Ville est correctement gérée, on n'a pas identifié de scandale, de malversation, etc. Il n'y a rien à dire là-dessus.

Les investissements, on s'en est beaucoup plaint, notamment lors du mandat précédent, parce qu'ils n'étaient pas, selon nous, à la hauteur. Et là il faut reconnaître qu'ils ont augmenté ces dernières années, avec quelques très belles réalisations. Évidemment on pense au marché des Avelines et à la rénovation des 3 Pierrots, qui sont, peut-être, les deux projets les plus emblématiques de la mandature. Mais il n'y a pas que cela. Je me souviens, il y a aussi la couverture des courts de tennis des Coteaux, la rénovation du terrain des Tennerolles, la pelouse synthétique au terrain de foot des Coteaux, le nouveau jardin des Milons qu'on a inauguré hier matin ; ce sont quand même des projets qui marquent.

Pour autant, à part les Avelines et la future médiathèque, nous, on n'a pas remarqué qu'il y avait des projets particulièrement structurants. Les 3 Pierrots, c'est très bien, mais c'est plus une remise en état qu'un nouvel équipement pour la Ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Et on constate que nos chaussées restent dans un état assez déplorable, que nos gymnases et d'autres équipements collectifs sont un peu en décrépitude, notamment les gymnases.

Et quand on compare avec pas mal de villes aux alentours, quand on voit comment certaines se sont vraiment transformées, gauche ou droite, ce n'est pas la question, moi, je ne vois pas ce qu'on a fait de vraiment remarquable, je ne vois pas de transformation dans Saint-Cloud.

Je constate également une réelle incapacité à attirer des grandes entreprises qui pourraient nous apporter beaucoup en termes de fiscalité. Depuis le départ de Capgemini, honnêtement, c'est dommage, parce qu'on a beaucoup de locaux disponibles. Je sais que cela ne relève pas de la Ville, mais c'est dommage.

Et c'est une ville qui ne brille pas par son inventivité, c'est le moins qu'on puisse dire. Moi, j'avais écrit une ville très conservatrice, et vous, vous vous qualifiez de maire gestionnaire, et vous le revendiquez.

Vous savez, on peut être gestionnaire et visionnaire, ce n'est pas incompatible. Vous, il y a le côté gestionnaire, mais il n'y a pas le côté visionnaire, et c'est dommage, parce que je trouve qu'on ne donne pas le sentiment d'être une ville qui se projette, qui prépare l'avenir. Je vois de la conservation, mais je ne vois pas de projection, et je trouve cela triste.

Et puis le constat général qu'on fait, ça n'a pas vraiment changé, Saint-Cloud est une ville pauvre, peuplée de gens majoritairement riches. Le constat reste là.

Pour moi, il y a 4 point noirs :

1- le logement social et là il n'y a vraiment aucune volonté, aucun investissement. On paie même plus, chaque année, en amende, que ce que l'on verse en investissement. En plus ce serait déductible de notre amende l'année suivante, plutôt que de payer 1,6 million €, on pourrait décider de subventionner le logement social à 1,6 million euros, ce serait autant qu'on n'aurait pas à payer en amende. Mais non, on ne le fait pas, on préfère payer des amendes. Je trouve cela complètement irréel.

2- Tout ce qui est vélo, pistes cyclables, circulation douce, il y a eu, là, une hostilité assumée de votre part. Une fois encore, en réunion de quartier, vous hiérarchisiez vos priorités, en matière de logement, et tout en bas, il y a le vélo, vous n'aimez pas le vélo, bon ok.

3- Tout ce qui relève du social, l'aide aux plus démunis, nous, cela fait des années qu'on demande le recrutement d'une assistante sociale par la Ville, affectée à la Ville, pour qu'on puisse monter des dossiers pour le CCAS, etc. Et là, vous préférez sous-traiter à des associations caritatives, et elles ne sont pas en cause, ce qu'elles font, c'est très très bien, mais, une fois de plus, il n'y a pas de volonté véritable de prendre en charge le social.

4- Et sur les écoles, on trouve qu'on pourrait faire beaucoup mieux, en termes d'accompagnement, de pratiques pédagogiques innovantes, d'aide aux élèves en difficulté, d'équipements qui pourraient être mis à la disposition des écoles, etc.

Moi, je trouve que Saint-Cloud est une ville super agréable, moi, j'adore, j'y suis né, j'y ai grandi, il n'y a aucun problème, et je la défendrai toujours. Mais elle est davantage agréable, je trouve, par sa localisation, par son environnement, par son cadre de vie, grâce à sa population, qu'en raison de la politique que vous y conduisez. Alors, je sais, vous allez me dire que vous ne voulez pas de projets pour faire joli, que vous êtes là pour gérer la Ville comme un bon père de famille, que vous assumez d'être gestionnaire, conservateur, etc. et qu'il est impossible de construire du logement social sans densifier la Ville. Vous me direz aussi que les habitants vous réélisent, et s'ils vous réélisent, c'est qu'ils sont satisfaits, et vous avez malheureusement raison. De même, une partie des Clodoaldiens sont contents de payer des amendes pour ne pas avoir de logements sociaux dans leur ville, et ils le disent. Quand on va faire les marchés, quand on en parle avec eux, ils disent « Monsieur le Maire, continuez à ne pas respecter la loi, nous, on est content et on préfère payer des amendes plutôt que d'avoir du logement social. » ; ce qui pose quand même un problème moral.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Mais, moi, ce n'est pas l'idée que je me fais de la Ville et du rôle que devrait être celui de la majorité. Moi, je trouve qu'on a une chance unique d'avoir une ville formidable avec une population très privilégiée, peu d'endettement, etc. Et je trouve qu'on devrait faire de Saint-Cloud la ville des possibles. C'est la séquence de « I have a dream » de Martin Luther King ; laissez-moi rêver un petit peu. Et moi, la façon dont je vois Saint-Cloud, pardon, je ne veux pas être pompeux, mais une ville qui se donne l'ambition de restaurer la promesse de l'égalité des chances et de la mixité sociale, de l'excellence écologique, de l'innovation urbaine. Moi, je me dis, on est une population qui est super privilégiée, avec des conditions super privilégiées, c'est donc justement l'occasion de pouvoir accueillir davantage de personnes qui n'ont pas autant de facilités et qui pourraient bénéficier de cet effet d'entraînement. Et moi, je trouve que ce serait beau, une ville où il y a des premiers de cordée qui vont aussi aider les derniers de cordée. Je trouve qu'on ne s'en donne pas les moyens. Tant qu'on restera à 17% de logements sociaux depuis 15 ans, on n'y arrivera pas.

Voilà, moi, je rêve d'une ville où les familles peuvent se loger et s'agrandir sans avoir besoin de déménager pour avoir cette pièce supplémentaire qui leur manque pour avoir un enfant supplémentaire, parce que ça coûte trop cher. Je rêve d'une ville où des élus de la majorité ne viendraient pas se garer sur une place handicapée devant la mairie pour assister au Conseil municipal. Je rêve d'une ville où il y a un peu plus de solidarité. Bref.

Je parlais du logement social où on reste scotché à 17%. Et vous, vous dites, on ne peut pas faire mieux, parce que, sinon, il faut densifier la Ville, et je ne veux pas densifier la Ville. Et je trouve qu'il y a beaucoup de choses à faire en la matière qu'on n'a pas faites.

Il y a un urbaniste qui a publié un bouquin, il s'appelle David ROTTMANN, il y a eu quelques articles de presse. Je l'ai contacté sur LinkedIn, tout simplement, et lui ai dit : je suis élu local et j'aimerais bien discuter avec vous et vous exposer le cas de Saint-Cloud, on a peu de foncier disponible, un foncier qui coûte très cher, etc., on ne peut pas densifier inconsidérément. Et il m'a répondu, on a passé pas mal de temps au téléphone, et il a donné plein de pistes. Et il y a énormément de choses à faire, je ne vais pas toutes les détailler, parce que je vais être trop long, et des choses assez innovantes, notamment dans les zones pavillonnaires ; il ne s'agit pas de les densifier ou de les bétonner, mais il y a énormément de trucs qui se font dans plein de communes. Mais tout cela requiert une volonté politique assumée, organisée, systématisée, la mobilisation de moyens dédiés. Il n'y a pas de recette miracle, mais il y a une multiplicité de choses à faire, assez impressionnante, que j'ai découverte grâce à la discussion que j'ai eue avec cet urbaniste. Et, en fait, c'est de l'ingénierie, c'est vraiment de l'ingénierie. Et tant que vous ne mettez pas en place, je ne sais pas, ce peut être une direction, un adjoint dédié, etc, entièrement focalisé sur cet objectif qui est de faire progresser la part du logement social dans Saint-Cloud, et ça ne suppose pas forcément de densifier la Ville, on n'y arrivera pas. Et donc je trouve cela extrêmement dommage. Et donc, une année de plus, et à notre grand regret, pour ces raisons et bien d'autres, on votera contre ce budget.

Merci.

Le MAIRE : J'ai bien écouté, Monsieur BRUNSCHVIG, ce que vous avez dit. Et, tout d'abord, je suis extrêmement peiné pour notre collègue Jean-Christophe PIERSON, qui vient d'apprendre qu'au bout de six ans il n'avait servi à rien. C'est lui qui est en charge de la compétence sociale, et Dieu sait s'il s'est engagé fortement sur ce sujet.

En fait, je ne vais pas répondre dans le détail à ce que vous dites, mais il y a une seule observation qu'il faudrait méditer. On a des gens bien-pensants qui, en 2000, ont voté la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), dans laquelle il y a l'article 55. Son application a eu lieu dès le 1^{er} janvier 2001. Nous allons être bientôt au 1^{er} janvier 2026, et bien que je ne sois pas très fort en mathématiques, cela fait donc 25 ans que cette loi existe. Et donc 25 ans d'existence d'un dispositif, dont on peut légitimement essayer de tirer des enseignements ; c'est une période stable, suffisante, structurelle, qui permet de voir ce qu'il s'est passé. Et figurez-vous qu'en 25 années, la situation du logement social dans notre pays s'est aggravée. Et donc la curiosité de votre raisonnement, vous êtes pourtant un garçon intelligent, c'est de vouloir faire fonctionner un dispositif qui est en échec, l'amplifier, parce que comme ça ne marche pas, on va l'augmenter, c'est ce qu'il s'est passé en 2014 avec Madame DUFLOT, qui a décidé de passer de 20 à 25 %. Et constat assez étonnant, en 2024, le rapport annuel de la fondation de l'Abbé Pierre (février 2024) expliquait, à l'époque, qu'en 10 ans, c'est-à-dire de 2014 à 2024, la période où on est passé de 20 à 25 %, les premières phrases du rapport, et ce n'est pas du tout ce que, moi, je dis, a priori, ce n'est pas chez moi qu'ils sont venus chercher leurs informations, disaient : « la situation du logement a empiré dans notre territoire ». Et donc, comme ça ne marchait pas à 20 %, on a dit, allez, on y va, on va passer à 25 %. Et figurez-vous que, comme ça ne marche pas à 25 %, on va passer à 30 %. Et quand ça ne marchera à 30, on passera à 35 %.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Moi, j'ai une vision différente de la politique, quand un dispositif ne fonctionne pas, quand au bout de 25 ans, il a fait la démonstration de son inefficacité, il faut en réinventer un autre. Moi, je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, pas du tout, c'est un peu moins caricatural que ce que vous dites. Simplement je constate, avec regret, je crois qu'en 2001, le nombre de mal-logés est, à peu près, de 800 000, je ne parle pas des pauvres, je parle des mal-logés. Aujourd'hui, on est à 1,5 million, environ. Aujourd'hui, on a 340 000 SDF, à l'époque, ils étaient 140 000 / 150 000. Vous reprenez le rapport de 2001 et le rapport de 2025, et vous verrez qu'en fait tout a doublé.

Et donc, vous m'expliquez qu'un truc, qui a permis le doublement du problème, ce sont l'alpha et l'oméga de la réponse à la question que vous posez. C'est quand même exceptionnel comme raisonnement, c'est puissant, même ; c'est vrai que je n'avais pas pensé à cela.

Dans la vie, quand les choses ne marchent pas, dans nos affaires personnelles, dans notre vie associative, dans un club de sport, un endroit culturel, enfin, quand quelque chose ne fonctionne, on le revisite, et on le transforme. Eh bien, en politique, mais ce n'est pas le seul cas. Tout à l'heure, j'écoutais je ne sais plus qui pour le budget, et je me faisais exactement la même réflexion, voilà quelque chose qui ne fonctionne pas, et on continue, on l'amplifie, parce que comme ça ne marche pas, c'est sûrement en l'amplifiant que ça va mieux marcher.

C'est assez curieux comme raisonnement, c'est assez unique, d'ailleurs, il y a peu de thèses qui ont démontré que ça été efficace, mais c'est comme ça. Après on peut présenter ça sous toute forme que l'on souhaite, mais nous avons un constat d'échec, je ne parle pas pour Saint-Cloud, je parle en France, les chiffres que j'ai donnés ne sont pas ceux de Saint-Cloud, ce sont ceux de notre nation, on a un constat d'échec, et tout le monde dit « ça ne marche pas bien quand même, c'est sûr et donc on va l'amplifier ». Et ça va encore moins bien marcher.

Ce n'est pas une question, comme vous le dites, morale, Monsieur BRUNSCHVIG. La morale n'a rien à voir avec tout ça. C'est simplement une question d'efficacité et d'efficience. Et normalement quand on s'engage en politique, c'est pour essayer d'améliorer les situations et de régler les problèmes de nos concitoyens. Eh bien là, on a quelque chose qui ne fonctionne pas, n'améliore pas la situation, ne règle pas les problèmes réels de nos concitoyens sur ce thème, mais on continue et on amplifie. Et c'est la même chose avec la péréquation. En 1991, on crée le FSRIF. Michel ROCARD, Premier ministre, monte au perchoir, il défend le texte, il crée la péréquation en Ile-de-France, le fonds de solidarité en Ile-de-France, vous pouvez reprendre le discours à l'Assemblée en 1991. Cela fait un peu plus de temps, cela va faire 35 ans au 1^{er} janvier. Et, à l'époque, l'argumentaire utilisé par Michel ROCARD, qui, enfin, j'en suis assez persuadé, était un homme de bonne foi, convaincu de ce qu'il disait, était de dire « il faut absolument, en Ile-de-France, rééquilibrer le déséquilibre Est-Ouest, 1991. 35 ans plus tard, on s'aperçoit que la péréquation n'a servi à rien, que les différences existantes entre l'Est et l'Ouest sont toujours les mêmes et qu'en fait le seul rééquilibrage, qui a eu lieu un peu au Nord, notamment à Saint-Denis, ne s'est pas réalisé en raison de la péréquation, mais grâce à la Coupe du monde de football de 1998, lorsque l'État et les collectivités ont décidé d'aménager très fortement les abords du futur stade de France. À l'époque, c'étaient des bidonvilles, il faut se rappeler ce qu'était Saint-Denis avant la prise de décision d'y implanter le stade de France. Et voyez, c'est toute la différence entre les idéologues et les pragmatiques, c'est qu'à un moment ce qui crée l'attractivité, ce n'est pas la punition, ce n'est pas la taxe, mais c'est, au contraire, l'aménagement et l'avenir. Et donc je ne sais pas très bien ce que vous appelez « être visionnaire », Monsieur BRUNSCHVIG, mais, en tous les cas, être visionnaire, ce n'est ni taxer, ni punir ceux qui essaient de faire des choses, c'est, au contraire, d'essayer de les encourager. Et la société dans laquelle nous sommes, les différentes politiques, qui se sont succédées, ont, malheureusement, plutôt eu envie, soit de taxer, soit de punir, et il y a des exemples sur bon nombre de sujets, plutôt que d'essayer de promouvoir ceux qui essayaient de faire des efforts et de créer la vraie attractivité, celle qui aménage, celle qui développe et qui permet d'améliorer le cadre de vie.

Enfin, c'est assez paradoxal quand vous dites « mais on a une ville formidable ». J'ai la faiblesse de penser, Monsieur BRUNSCHVIG, sachant qu'en l'espace d'un peu plus de 50 ans, nous avons eu trois maires à Saint-Cloud, et qu'a priori, même si ce n'est pas que, mais qu'ils y sont, peut-être, un peu pour quelque chose dans la façon dont la qualité de vie s'est développée à Saint-Cloud, versus d'autres communes. Et, d'ailleurs, je suis persuadé que, si c'est vous ou votre famille politique qui aviez gouverné la commune pendant 50 ans, vous ne vous excluriez pas de la réussite de cette commune. Et donc, de temps en temps, il faut être un peu objectif, vous l'êtes parfois, et reconnaître qu'on peut mener des actions, on peut avoir des avis différents, nous avons des avis différents, nous avons une vision différente, nous avons une idéologie différente, au sens noble du terme, ce n'est pas grave en République, c'est même démocratiquement plutôt sain, simplement essayer de reconnaître, de temps en temps, que les actions menées par un certain nombre d'élus, il n'y a pas que le Maire, il y a toute l'équipe municipale, les différentes majorités, elles ne sont pas exclusivement les seules responsables,



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

mais elles y sont quand même un peu pour quelque chose par rapport à ce qu'il se passe dans cette commune depuis une cinquantaine d'années et qui exprime une certaine forme de continuité.

Je comprends bien que vous soyez dans l'opposition et vous avez raison de vous exprimer, mais nous n'avons pas la même vision. Voilà.

Xavier BRUNSCHVIGG : Un tout petit point, je voudrais clarifier mes propos sur le social. Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause toutes les actions qui ont été entreprises par Jean-Christophe PIERSON. Je suis à la Commission logement, je sais tout ce qu'il y fait, j'y assiste, et je n'ai aucun doute sur son dévouement et son implication. Et même, alors, Jean-Christophe, il y a tout qui nous oppose, idéologiquement, etc., mais il y a quelque chose qu'on ne peut pas lui retirer, et je le dis, y compris à des camarades, je suis très ouvert, il fait un super boulot et il est très bien.

Autre chose : vous dites que la loi SRU ne marche pas. Déjà, ce n'est pas vrai, parce qu'il y a plein d'endroits où ça a énormément progressé. Je prends l'exemple de Ville-d'Avray, où j'ai déménagé il y a quelques mois, et où ils ont signé un contrat de mixité sociale. Ce n'est pas rien, et le coût politique est énorme. Je reçois, en effet, dans ma boîte aux lettres, des pétitions de « méchants » qui ne veulent surtout pas avoir de logement social, et qui hurlent contre ce contrat de mixité sociale, que le fait d'avoir des logements sociaux est inacceptable, etc.

La Maire, qui est de droite, tient bon et cela risque de lui coûter son poste. Mais elle a au moins le courage politique de défendre ce contrat de mixité sociale.

Vous dites que cela ne fonctionne pas, et je ne suis pas d'accord. Mais que se serait-il passé si nous n'avions rien fait ? La situation eût-elle été meilleure ? Je ne le crois pas. Et sinon, on peut transposer ce raisonnement à la loi sur le handicap. En 1998, CHIRAC fait la grande loi contre le handicap, afin de rendre tous les lieux publics accessibles. Où en est-on ? C'est une catastrophe. Les lieux publics ne sont toujours pas accessibles. Il n'y a qu'à regarder nos équipements collectifs à Saint-Cloud ; on en a déjà parlé lors d'un précédent Conseil municipal, et on a même voté pour un report. Je ne vous jette la pierre, ce n'est pas la question. Mais pardonnez-moi, la loi handicap n'est pas un succès. Faut-il pour autant la remettre en cause, sous prétexte que tous les bâtiments publics ne sont pas accessibles aux handicapés ? Comme la loi SRU, faut-il mettre cette loi à la poubelle ? Non. Elle n'est pas satisfaisante, elle ne va pas suffisamment loin, elle n'a pas été parfaitement appliquée, mais elle reste un progrès. Et je pense que c'est mieux avec que si elle n'avait pas été votée. Et c'est pareil pour la loi SRU.

Merci.

Le MAIRE : On ne pense pas du tout la même chose et les faits démontrent qu'on a raison.
Monsieur MONTET.

Alain MONTET : Chaque année, chacun dit et répète les mêmes choses. Donc je répète, la loi SRU représente près de 2 millions de logements. Donc pour une loi qui a échoué, trouvez un autre exemple de loi qui a des résultats aussi probants que celui-là.

Après, je n'ai pas bien compris ce que vous avez raconté sur « si nous, les socialistes, on avait géré la Ville pendant 50 ans, je n'ai pas bien compris où vous en étiez. Mais attention à cette espèce de petite morgue qui consiste à dire « moi, je suis le meilleur, etc. » Ce n'est pas très compliqué de gérer Saint-Cloud, tout de même. Il y a des villes quand même plus compliquées, plus complexes, je ne dis pas que vous n'avez pas de mérite, mais enfin, cette petite morgue qui consiste à dire « nous, nous sommes les meilleurs, etc. » Allez, il y a des villes quand même où c'est beaucoup plus complexe. Donc attention à cela. Dire « tout ce qui vient de la gauche, c'est mauvais, tout ce qui vient de la droite, c'est bon », mais c'est dépassé, c'est le 20^{ème} siècle, ça. Cela fait 25 ans qu'on aborde le 21^{ème} siècle, il va falloir s'y mettre tout de même.

Je suis un peu en colère, parce que ce sont des propos un peu dépassés, cette espèce de morgue, de suffisance. Vous avez vu tout ce qu'il se passe dans le pays. Nous tous pouvons être modestes, on a tous été au pouvoir. On peut être modeste devant la complexité et la gravité des choses qui nous arrivent.

Moi, c'est mon dernier Conseil municipal et donc entendre cette espèce de sûreté de soi, quand même, on n'en est plus là quand même aujourd'hui, non ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le MAIRE : C'est bien dommage, Monsieur MONTET, que vous n'ayez pas écouté ce que j'ai dit, parce que ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Aah, vous n'avez pas compris, oui, c'est cela. Parce que personne n'a affiché de morgue, bien au contraire. On nous expliquait qu'on n'y était pour rien. Donc, j'ai expliqué que, peut-être, on y était pour quelque chose, voyez que c'est un peu différent de ce que vous venez de dire.

Il n'y a pas de règle de temporalité dans les convictions. Ce n'est pas parce que cela fait 30 ans, ou 100 ans, que des gens pensent la même chose que ces choses-là sont obsolètes. Je ne crois pas dans l'obsolescence, on n'est pas un pot de yaourt, on n'est pas un produit frais au supermarché. Et moi, je crois plutôt dans la pertinence des convictions. Et si on en est arrivé là, comme vous le dites, c'est justement parce que certains ont des convictions, voire un peu molles ou pas du tout. Et bien au contraire, nous avons besoin de pérennité dans les convictions. Et ça, ce n'est pas une question de morgue, c'est une question de colonne vertébrale, c'est un peu différent.

Monsieur MAYCHMAZ. Pas d'intervention.

Alors, on a débattu. Je mets aux voix.

Qui est contre ? 3 votes contre (groupe Saint-Cloud-Rive-Gauche et Rafaël MAYCHMAZ).

Qui s'abstient ? 4 abstentions (groupe Saint-Cloud 2020).

Et donc pour : la majorité.

Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants sur l'adoption du budget et l'article L.5217-10-4 relatif à la communication du projet de budget et des rapports correspondants,

VU la délibération n° 2025-90 en date du 20 novembre 2025 relative aux orientations budgétaires 2026,

CONSIDÉRANT la communication aux membres du Conseil municipal du projet de budget primitif 2026, ainsi que du rapport correspondant, douze jours au moins avant l'ouverture de la réunion du Conseil municipal consacrée à l'examen du budget,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : VOTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

107/ FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2026

Le MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Si nous nous étions inspirés du PLF (Projet de Loi de Finances) pour présenter le budget tout à l'heure, on aurait présenté un budget en grave déficit avec une explosion de la dette, et pour cette délibération, probablement une énorme hausse des taux. Mais ce n'est pas le cas, notre budget est équilibré et la dette maîtrisée. Et ce que nous vous proposons, ce soir, pour ce budget 2026, c'est de conserver les taux identiques à 2025.

- Le taux principal est le taux de la taxe foncière : en 2025, il était de 21,13 % et nous proposons de le maintenir à 21,13 %.

Les deux autres taux sont :

- celui de la taxe foncière non bâtie à 14,77 % en 2025, également maintenu identique en 2026, et
- celui de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 18,36 % en 2025 et que nous proposons de maintenir à 18,36 %.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 absentions (groupe Saint-Cloud-Rive-Gauche).

Et donc unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16, instituant les mesures fiscales applicables à partir du 1^{er} janvier 2020,

CONSIDÉRANT que le produit des « impôts directs locaux » inscrit au budget primitif 2026 est de 37 160 000 €,

CONSIDÉRANT que les taux communaux 2025 étaient les suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : 21,13 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 14,77 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 18,36 %

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **FIXE** ainsi qu'il suit les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe Foncière (bâti) : 21,13 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 14,77 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 18.36 %



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

108/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Le MAIRE : On va se livrer au petit exercice auquel on s'était déjà livré l'an passé, compte tenu de l'évolution jurisprudentielle de notre vie publique, même si la loi sur le statut de l'élu apportera probablement des améliorations concernant les situations de conflit d'intérêt telles que définies par la jurisprudence. Mais les décrets d'application n'étant pas sortis, nous allons rester prudents.

Et donc je rappelle que lorsqu'un membre du Conseil municipal est, à la fois, en même temps, membre d'une association, ou que ses enfants mineurs sont concernés, normalement, il est censé sortir de la salle, compte tenu de la jurisprudence, pour ne pas prendre part au vote et ne pas être mis en difficulté.

On ne va quand même pas faire cette gymnastique à chaque fois, sinon, on ne va pas s'en sortir. Donc, je vous propose ceci. On a essayé de lister l'ensemble des situations qui pouvaient mettre en difficulté un de nos collègues, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Je vais donc vous les lire, afin de les intégrer ainsi au procès-verbal.

- Enseignement - il y a 4 groupes scolaires de l'AIAPÉ et je crois que Monsieur MAYCHMAZ doit se déporter.
 - Culture - Pour le **Conservatoire** de musique et de danse : Madame de LARMINAT et Madame GEISMAR doivent se déporter,
 - Pour **l'ECLA** : Monsieur MONTET doit se déporter, je pense qu'il s'agit de son épouse sans doute, et ne prennent pas part au vote non plus, Monsieur PORTEIX, Monsieur VEILLEROT, Madame MOUTON-VEILLÉ, Madame PEIGNÉ, Monsieur WARTEL, Monsieur MAYCHMAZ et Madame MICHOUDET.
 - Pour **les amis du musée** : Madame GREVELINK.
 - Pour **le CFAE** : Madame GREVELINK et Monsieur GRUBER.
 - Sport - Pour **le groupe de plongée** : Monsieur VEILLEROT ;
 - Pour **le stade Français section tennis** : Monsieur TREMINTIN et il faut ajouter Madame PINAULDT.
 - Pour **l'UAS** : Madame Annie POTHIER, Madame de LARMINAT, Monsieur TREMINTIN, Monsieur PORTEIX, Monsieur VEILLEROT, Madame SAGROUN, Madame PEIGNÉ, Madame GEISMAR, Madame LOUVET, Madame Delphine POTIER, Madame MICHOUDET et moi-même, parce que j'ai le pouvoir de Madame LOUVET, sinon à titre personnel je n'avais pas de problème.
- Si on continue comme cela, il ne restera personne pour voter.
- Pour **le Rugby club de Garches** : Monsieur CAZENEUVE.
 - Pour **le Golf à Saint-Cloud** : Monsieur VEILLEROT, Monsieur François-Henri REYNAUD, Madame GUEZENEC qui a le pouvoir de Monsieur REYNAUD.
 - Pour **les médaillés** : Monsieur TREMINTIN.
 - Activités de jeunesse - pour **l'Aumônerie** : Monsieur VEILLEROT.
 - Pour **le Scoutisme** : Madame de LARMINAT, Monsieur VEILLEROT, Monsieur WARTEL.
 - Pour **les Scouts et guides de France** : Monsieur VEILLEROT, Madame PEIGNÉ, Madame MICHOUDET qui a le pouvoir de Madame PEIGNÉ.
 - Pour **la Passerelle** : Madame du SARTEL.
 - Pour les Senior : - **l'Association familles catholiques** : Monsieur ACHARD.
 - Pour **l'Association intercommunale d'aide et soins à domicile** : Monsieur PIERSON et Madame GUEZENEC.
 - Pour **le CLIC GERICO** : Monsieur PIERSON et Madame GUEZENEC.

Voilà où nous en sommes, mais tout va bien.

Compte tenu de ce que je viens de citer, on va considérer qu'ils ne prennent pas part au vote à chaque fois qu'on va lister les associations.

- ◆ Pour le pôle **de direction générale** : on a une proposition du Rapporteur à 8 000 €.
Y a-t-il des avis contraires ? des abstentions ?
Donc **unanimité** ; excepté tout ce que j'ai cité tout à l'heure.

- ◆ Pour le pôle **Petite enfance, éducation, jeunesse** : on a une proposition générale à 489 360 €. Et dedans, il y a 3 sous-ensembles, la Petite enfance, donc principalement les crèches, la Jeunesse avec l'APAJ, etc., et l'Éducation, ce sont plutôt les fédérations de parents d'élèves.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Et donc sous réserve des noms cités tout à l'heure, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Donc **unanimité**.

◆ Pour le pôle **Culture** : un seul pôle global à **1 095 350 €**.

Et donc sous réserve des rappels cités tout à l'heure, y a-t-il des avis contraires ? des abstentions ?
Donc **unanimité**.

◆ Pour le pôle **Sportif** : (on ajoute Monsieur TREMINTIN pour les Médaillés.) Il y a un package à 710 550 €.

Donc, sous réserve des appellations de tout à l'heure, pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?
Unanimité.

◆ Pour le pôle **Solidarité, citoyenneté et santé** : il y a un ensemble de plusieurs associations à 259 200 €.

Avec les réserves émises tout à l'heure, pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?
Unanimité.

◆ Pour **les amis des chats libres** : 700 €. Et là, de façon unanime et collective, tout le monde peut voter. Vous voyez, ce pays est quand même formidable, ce pays est bien géré ; on se dit, ça y est, tout va bien.
Donc pour 700 € à l'unanimité, les chats libres sont sauvés.

Nous avons donc un total à 2 563 160 € qui a été adopté dans les conditions données tout à l'heure.

Et merci au Cabinet qui a fait ce travail important de préservation de l'intégrité et des droits civiques pour chacun de nos candidats. Et j'espère que les décrets de la loi sur le statut de l'élu, qui ne concerneront pas la ville de Saint-Cloud, parce que c'est surtout pour les plus petites communes que cette loi a été faite. Et tant mieux, parce que, dans les petites communes, c'est quand même très difficile pour un certain nombre de choses. En revanche, sur cette notion qui était devenue assez étonnante de conflit d'intérêt, ça prenait des proportions, et les décrets vont permettre d'éviter ce genre de situation quand ce sont des associations ou des bailleurs sociaux pour qu'on puisse revenir à des considérations un peu plus classiques.

Merci, mes chers collègues.

ADOPTÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2026,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** aux associations, pour l'année 2026, les subventions dont le montant figure au tableau joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les termes de la convention type d'objectifs et de financement - année 2026.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer lesdites conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

ARTICLE 4 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

109/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2026

Le MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.

Pour l'année 2026, le montant de la subvention est fixé à l'identique de celui de 2025, soit 250 000 €.

Le budget de cet établissement est élaboré, bien sûr, en tenant compte de tous les besoins identifiés pour l'année 2026. Vous avez la liste de toutes les aides financières apportées à différentes catégories de personnes au sein de la Ville et ce budget nous permettra d'assumer toutes ces fonctions.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Monsieur le Maire, le projet de délibération a donné lieu à un débat sur les ressources et les activités du CCAS.

Monsieur BRUNSCHVIGG soutenant notamment que la vocation d'un CCAS n'était pas forcément d'organiser des activités, mais pourrait être seulement d'aider certains publics.

Sur ce point, il a été rappelé que le CCAS de la Ville n'avait pas été conçu comme un outil de redistribution, mais comme un instrument d'aide ciblé envers certains publics.

Monsieur PIERSON a ainsi précisé que la quasi-totalité des activités du CCAS se faisait sous condition de ressources en fonction des besoins exprimés par le CCAS, ce qui s'appuie notamment sur les demandes exprimées par les assistantes sociales.

Enfin, Monsieur MAYCHMAZ aurait souhaité que soit réalisé un benchmark des dépenses du CCAS pour les comparer avec celles d'autres communes.

Monsieur le Maire a répondu qu'un tel outil serait peu pertinent pour appréhender la complexité de situations très contrastées d'une commune à l'autre.

Suite à cet échange, la Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions.

Ça me rappelle tout à l'heure ce que vous disiez, Monsieur BRUNSCHVIGG, quand vous demandiez à ce que la Ville embauche une assistante sociale.

Vous dites que ce n'est pas moral de ne pas respecter la loi. Eh bien, il se trouve que, moi, je fais très attention aux prérogatives de chacune des collectivités et des compétences qui leur sont dévolues par la loi. Et il se trouve que le social relève de la compétence du Département ; c'est même sa compétence essentielle.

Un coup, on me demande d'aller dans le domaine national de Saint-Cloud pour financer quelque chose, alors que c'est la propriété de l'État. Ensuite, on me demande de mettre à disposition une assistante sociale, alors que c'est la compétence du Département (1 milliard de dépenses sociales au Département).

Une autre fois, on me demande d'intervenir dans les lycées, alors que c'est la compétence de la Région. En fonction de ce qu'il se passe et des moyens qui nous sont dévolus, moi, je suis respectueux des compétences de chacun.

Et donc le social relève de la compétence pleine et entière, et maintenant quasi exclusive, du Département ; ce n'est pas une compétence municipale.

Alors, sur le CCAS.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Xavier BRUNSCHVIG :

Vous dites « le social n'est pas une compétence de la Ville, c'est la compétence du Département ». Je vous signale juste deux choses. Il y a des maires des Hauts-de-Seine, y compris de droite, qui ont des assistantes sociales propres à la mairie, parce qu'ils considèrent qu'il y a un vrai besoin.

Je pourrais également retourner cet argument. Si on ne doit se concentrer que sur ce qui relève de notre compétence, comment se fait-il qu'on décide d'investir autant d'argent pour la police municipale ? Je ne conteste pas ce choix, je suis d'accord pour qu'on ait une police municipale, pour qu'on l'arme, pour qu'on ait une vidéoprotection ; mais vous pourriez considérer, et certains le font, que c'est une compétence régaliennne de l'État et que ce n'est pas à nous d'assumer. Vous avez quand même une conception de ce qui nous est dévolu ou attribué à géométrie assez variable.

Sur le CCAS, moi, j'ai trouvé que le débat qu'on a eu était assez intéressant. Je n'ai pas voulu remettre en cause le CCAS. J'ai juste dit que, selon ma conception, le CCAS était avant tout là pour faire du social et apporter de l'aide au public en difficulté. Et Monsieur PIERSON a dit que c'est un peu différent, parce qu'en fait chaque CCAS dans chaque ville peut avoir une tradition différente. C'est là que le benchmark de Rafaël ne tient pas trop, parce que cela dépend du périmètre qu'on attribue au CCAS. Et moi, je ne conteste pas du tout qu'on aide des personnes âgées à avoir accès à Internet, que le CCAS organise des activités pour les seniors, etc., je trouve cela très bien. Je pensais juste que le CCAS était essentiellement focalisé sur les publics en difficulté.

Le MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG, je vous referai une petite formation. Je suis triste, je constate que vous ne m'avez pas écouté, notamment sur les polices municipales, parce que si vous m'aviez écouté, mais malheureusement ce n'est pas le cas, vous n'auriez pas fait cette remarque-là. Vous savez très bien ce que je dis et ce que je pense des polices municipales, je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal.

Y a-t-il d'autres interrogations sur le CCAS ?

Alain MONTET : Oui, moi, c'est un peu pareil, c'est un peu normal. Je sais que Jean-Christophe fait son boulot avec beaucoup de cœur, d'engagement, il n'y a pas de souci. Je crois que j'étais un des rares au CCAS à ne pas voter le bilan qu'on a dû faire au printemps, je crois. Bien sûr qu'il y a des collectivités locales qui ont des attributions spécifiques, mais rien n'empêche une mairie de s'emparer de ce qu'elle peut faire à son niveau avec l'aide du CCAS. Les 250 000 € sont ce qu'ils sont, mais je pense qu'on est quand même, à Saint-Cloud, un peu en dessous de ce qu'on pourrait faire par rapport aux besoins et notamment par rapport à des besoins émergents. Donc on ne va pas ..., c'est Noël, bon, voilà.

Le MAIRE : Ok. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap, et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 250 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657363 du Budget Primitif 2026.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

110/ MODIFICATION N°4 DU GUIDE DES MARCHÉS PUBLICS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Le MAIRE : Comme je l'ai expliqué en Commission, vous savez qu'on a un code de procédure des marchés publics qui est national, et qui est très bien, très précis, etc., mais qui mérite vis-à-vis de nos agents qu'on puisse parfois le vulgariser un peu, parce que si le service des marchés publics et le service juridique le maîtrisent parfaitement, pour les autres services qui sont amenés à l'utiliser, c'est parfois un peu plus compliqué. Nous avons déjà, au niveau de la Ville, auparavant créé un guide de procédure adaptée pour lequel nous avons délibéré en 2012, modifié en 2017, en 2020 et en 2025, et il nous a paru nécessaire de le toiletter et de fixer à nouveau des limites, qui sont celles des principes fondamentaux de la commande publique, liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, et enfin, des exigences à respecter en matière de publicité. Et c'est donc un peu ce que ce guide des marchés publics, que vous avez en pièce jointe, essaie de produire pour accompagner au mieux nos agents, ainsi que la Ville, dans ce maquis de la commande publique .

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observation. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L.2121-29 et L.2131-2,

VU le Code de la commande publique,

VU le guide interne des marchés publics de la Ville de Saint-Cloud, adopté par délibération n° 2012-128 en date du 15 novembre 2012 et modifié par délibération n° 2017-99 du 21 septembre 2017, par délibération n° 2020-60 du 2 juillet 2020, et enfin par délibération n°2023-59 du 28 septembre 2023,

VU le projet de guide modifié des marchés publics en procédure adaptée ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Cloud s'est dotée de règles spécifiques pour les marchés passés en procédure adaptée dès 2012 au travers d'un document intitulé « guide des achats »,

CONSIDÉRANT que ce guide a fait l'objet de plusieurs modifications telles que susvisées,

CONSIDÉRANT que le processus d'achat interne à la collectivité a évolué et qu'une modification du guide s'impose aujourd'hui,

CONSIDÉRANT que ce guide a vocation à déterminer la mise en œuvre de passation des marchés passés selon la procédure adaptée et à accompagner les services dans leurs applications,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le guide interne des marchés publics de la Ville de Saint-Cloud, dans sa version modifiée en date du 18/12/2025.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

111/ APPROBATION ET SIGNATURE DU PROJET DE CONTRAT EAU, TRAME VERTE & BLEUE, CLIMAT 2026-2030

Le MAIRE : Madame PINAULDT.

Brigitte PINAULDT : Le contrat Eau trame verte & bleue climat 2020-2024 a pris fin le 31 décembre 2024 après 5 ans d'action concrétisant de nombreux projets en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de la Seine. En ce qui concerne Saint-Cloud, cela a donné lieu à des financements de cours oasis, ainsi que d'un toit végétalisé et de la gestion de l'eau de l'aménagement du marché.

Un nouveau contrat est désormais mis en place à l'initiative de l'agence Hauts-de-Seine Normandie du Conseil régional d'Ile-de-France et de la métropole du Grand Paris : le contrat Eau trame verte & bleue climat 2026-2030. Il constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrage et ses trois partenaires financiers sur un programme d'études et travaux s'étalant à nouveau sur une durée de 5 ans. Ce contrat s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité de la nature en ville, ainsi que l'adaptation climatique. Il s'articule autour de 4 grands enjeux.

- Enjeu 1 : gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en renforçant la place de la nature en ville.
- Enjeu 2 : protéger et économiser la ressource en eau.
- Enjeu 3 : restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une trame verte et bleue régionale en adéquation avec le schéma régional de cohérence écologique.
- Enjeu 4 : sensibiliser, éduquer à l'environnement, suivre et coordonner les actions.

Pour être éligible au contrat, les projets doivent répondre à certaines conditions.

L'association Espace assure, d'autre part, une mission d'animation de ce contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule animation.

La Ville a inscrit, dans son programme, plusieurs actions qui répondent à ces dispositions ; celles-ci sont recensées dans le tableau annexé. Parmi ces actions, il y a l'aménagement d'autres cours oasis, la végétalisation du toit de la future médiathèque, ainsi que d'autres actions également.

Il nous est donc demandé, ce soir, d'approuver le contrat Eau trame verte & bleue climat 2026-2030, ainsi que les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, de s'engager à respecter les objectifs et les priorités du contrat, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de contrat.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances.

Le MAIRE : Merci.
Pas de question ? Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU les diagnostics du bassin versant plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine réalisés en 2013 et 2019 et leur mise à jour en 2025,

VU le projet de contrat eau, trame verte & bleue, ci-annexé, climat de la Seine centrale urbaine (2026-2030), et ses quatre enjeux,

VU le projet plan d'action annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT le contrat eau, trame verte & bleue, climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine (2020-2024) approuvé par le Conseil municipal du 21 novembre 2019,

CONSIDÉRANT l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par le Comité de bassin en décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de renouveler l'approbation et la signature du contrat eau, trame verte & bleue pour la période 2026-2023,

CONSIDÉRANT que le contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 permet d'obtenir un financement prioritaire des projets locaux par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires,

CONSIDÉRANT que le contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 permet d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du contrat,

CONSIDÉRANT que la Ville propose d'inscrire cinq opérations, recensées dans le tableau annexé à la présente délibération et qui répondent aux enjeux et objectifs du contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030,

CONSIDÉRANT qu'en signant ledit contrat, la Ville s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique,

ENTENDU l'exposé de Brigitte PINAULDT, Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030,

ARTICLE 2 : APPROUVE les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du projet de contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine (2026-2030), à faire mention de l'accompagnement de la cellule sur tous les supports de communication relatifs à l'opération accompagnée en utilisant le logo du contrat, et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action, annexé à la présente délibération, pour laquelle la Ville est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 16 546 500 € H.T.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire, ou l'élue déléguée, à signer le projet de contrat eau, trame verte & bleue, climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 et les documents correspondants.

112/ SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D' ÎLE-DE-FRANCE

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire. Il suffit donc de signer l'avenant suivant, puisqu'on en a déjà signé quatre qui se terminent au 31/12/2025. Et ça correspond aux secteurs Porte jaune, 8-16 rue Gounod et République-Coutureau, pour 1 an, puisque, comme vous le savez, le marché de l'immobilier n'étant pas très facile, on n'a pas pu vraiment concrétiser l'ensemble des programmes sur ces trois secteurs, et on a donc décidé de prolonger d'1 an cette convention.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire, ou l'élue délégué, à signer cet avenant avec l'Établissement public foncier POLD et l'EPF Ile-de-France.

Le MAIRE : Merci. Vous êtes aussi le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

U le Code général des collectivités territoriales, notamment le point 15° de l'article L. 2122-22,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 210-1, L. 211-4, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, L. 300-4, L. 321-1, R. 213-1 et suivants,

VU le décret n° 2015-525 portant dissolution au 31 décembre 2015 des EPF des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'EPF Ile-de-France,

VU le Plan local d'urbanisme approuvé le 5 juillet 2012, mis à jour les 28 décembre 2012, 22 août 2013, 6 novembre 2014, 3 février 2017, 5 novembre 2018, 7 février 2020 et 12 juin 2020, modifié le 17 décembre 2015, le 30 mars 2021, le 7 décembre 2023 et le 3 avril 2024, mis en compatibilité le 29 juin 2017 suite à la déclaration de projet n° 1, le 21 novembre 2016 suite au décret n° 2016-1566, modifié par le décret n° 2022-457 du 30 mars 2022 et le 30 juin 2023 suite à l'arrêté DCPAT/BEICEP n° 2023-87,

VU la délibération n° 4 du Conseil municipal du 18 juin 1987 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U du territoire,

VU la délibération n° 15 du Conseil municipal du 26 mars 2009 déléguant au Maire l'exercice du droit de préemption urbain,

VU la délibération n° 93 du Conseil municipal du 26 mars 2009 instaurant le droit de préemption urbain renforcé au sein des zones UA et UC définies par le Plan local d'urbanisme,

VU les décisions du Maire déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF pour chacun des secteurs opérationnels : le 12 novembre 2008 pour « La Source », le 10 avril 2009 pour « République-Coutureau », le 17 avril 2012 pour « Pasteur-Porte Jaune », le 13 août 2012 pour « Gounod »,

VU la délibération n° 09b 2017 du 23 février 2017 du Conseil de territoire de l'EPT POLD, déléguant le droit de préemption urbain (DPU) et le DPU renforcé aux "opérateurs" et notamment à l'EPF pour les 4 secteurs conventionnés à Saint-Cloud,

VU la convention-cadre entre la Ville et l'EPF 92 en date du 16 octobre 2008, et ses avenants des 9 avril 2009, 8 mars 2012, 17 juillet 2012 et 29 septembre 2014,

VU la nouvelle convention d'intervention tripartite EPT POLD, Ville de Saint-Cloud et EPF Ile-de-France signée le 15 octobre 2019,

VU l'avenant n° 1 à la convention d'intervention tripartite EPT POLD, Ville de Saint-Cloud et EPF Ile-de-France, signé le 23 décembre 2024, et prorogeant d'un an la convention jusqu'au 31 décembre 2025,

VU le projet d'avenant n° 2 à la convention d'intervention tripartite EPT POLD, Ville de Saint-Cloud et l'EPF Ile-de-France, ci-annexé, prorogeant de nouveau d'un an la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2026,

CONSIDÉRANT que la durée de la convention d'intervention tripartite arrive à son terme le 31 décembre 2025, date d'échéance de l'avenant n° 1,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la maîtrise foncière des trois secteurs dits « 8-16, rue Gounod », « République-Coutureau » et « Pasteur-Porte-Jaune », il est nécessaire de poursuivre le partenariat avec l'EPF Ile-de-France,

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière, annexé à la présente délibération, conclue entre la commune de Saint-Cloud, l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'Établissement public foncier d'Ile-de-France.

113/ ÉVOLUTION DU TARIF DE STATIONNEMENT MENSUEL DU PARKING DESFOSSEZ

Le MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci, Monsieur le Maire.

Les 25 places de stationnement du parking Desfossez ont été transformées, à partir du 1^{er} janvier 2023, en parking résidentiel sous forme d'abonnement, à l'image des parkings « Huet » et « Marie Bonaparte », améliorant la qualité et la sécurisation de ce parking, précédemment exploité au moyen d'horodateurs comme la voirie.

Le coût d'abonnement mensuel a alors été fixé à 95 € et n'a pas évolué depuis 2022, générant ainsi une distorsion avec les coûts dans les autres parkings du centre-village (« Hôtel-de-Ville » et « Colline ») pour un service identique, voire supérieur, les places étant attitrées dans le parking « Desfossez ».

Il y a donc lieu d'inscrire la progression de ce tarif vers une trajectoire de manière à l'aligner à terme avec le montant de l'abonnement mensuel du parking « Hôtel-de-Ville ». Pour mémoire, ce dernier est aujourd'hui de 110 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal de voter l'évolution du tarif de stationnement mensuel du parking Desfossez, soit 100 €/mois à partir du 1^{er} janvier prochain, puis 105 €/mois au 1^{er} janvier 2027, et 110 €/mois au 1^{er} janvier 2028.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2333-87,

VU le contrat de concession de service public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrage signé le 28 octobre 2019 avec la société Indigo Infra et entré en vigueur le 1^{er} mars 2022,

VU l'avenant n°1 du 8 mars 2022 audit contrat relatif à la mise en place d'une convention de mandat entre les parties,

VU l'avenant n° 2 du 22 octobre 2022 audit contrat qui a notamment modifié le statut des places de stationnement du niveau 0 du parking Desfossez ,

VU l'avenant n° 3 du 16 novembre 2023 relatif aux modalités d'exploitation du parking des « Avelines »,

CONSIDÉRANT que les places de stationnement du niveau 0 du parking Desfossez sont aujourd'hui réservées à des abonnés qui s'acquittent d'un abonnement mensuel,

CONSIDÉRANT que le coût de cet abonnement n'a pas évolué depuis 2022,

CONSIDÉRANT que cette situation a créé une distorsion avec l'offre des autres ouvrages situés en centre-ville (« Hôtel-de-Ville » et « Colline »),

CONSIDÉRANT le service supérieur offert par le parking Desfossez par rapport à celui proposé dans les deux ouvrages précités dans la mesure où les places sont attitrées,

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'inscrire la progression de ce tarif dans une trajectoire de manière à l'aligner à terme avec le montant de l'abonnement mensuel du parking « Hôtel-de-Ville »,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **VOTE** l'évolution du tarif de stationnement mensuel du parking « Desfossez », soit :

- 100 €/mois au 1^{er} janvier 2026 ;
- 105 €/mois au 1^{er} janvier 2027 ;
- 110 €/mois au 1^{er} janvier 2028.

114/ CESSION AMIABLE D'EMPRISE EN TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS DANS LE CADRE DU TIR DU TUNNELIER DE LA LIGNE 15 OUEST DU GRAND PARIS EXPRESS

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET :

Par délibération n° 2023-21 du 30 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest sous maîtrise d'ouvrage de la Société des grands projets (SGP).

Cette convention-cadre, entrée en vigueur le 12 juin 2023, détaille notamment les principes de la vente par la Ville au profit de la SGP des tréfonds traversés par le futur tunnel de la ligne 15 Ouest, c'est-à-dire des emprises souterraines situées très profondément sous le domaine public communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Lesdits tréfonds concernés par le passage du tunnel entre le puits de l'Île de Monsieur et le carrefour de la Croix du Roy à Saint-Cloud, dont le creusement doit démarrer dans le courant de l'année 2026, ont été soumis à deux enquêtes parcellaires organisées en mars et en juin 2025, dont les commissaires-enquêteurs ont rendu, pour chacune d'elle, un avis favorable sans réserve.

Il s'avère que le tunnel intersecte à 23 reprises des tréfonds appartenant au domaine public de la ville de Saint-Cloud et à grande – voire à très grande - profondeur (15 à 40 m de profondeur selon les secteurs), principalement affecté à la voirie communale (rue du Mont Valérien, rue Armengaud) ou dans une moindre mesure à des équipements scolaires tels que l'école du Centre.

La SGP s'est donc rapprochée de la ville de Saint-Cloud le 12 août 2025 pour se porter acquéreur, dans le cadre juridique de la convention relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest, des tréfonds communaux concernés par le passage du tunnel entre le puits de l'Île de Monsieur et le carrefour de la Croix du Roy à Saint-Cloud.

Les parcelles des tréfonds, dont la ville de Saint-Cloud est propriétaire et qui seront traversées par le tunnel, sont référencées dans le sommier foncier joint à la délibération (annexe 1).

Conformément à la convention-cadre de 2023 et suivant l'avis de la DNID rendu le 16 septembre 2025, la valeur de ces tréfonds a été évaluée au prix de vente de 522 088,38 €, augmenté d'une indemnité de remploi de 26 104,43 €, soit un montant de dépossession total arrondi de 548 203 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver** la cession amiable des tréfonds représentés sous teintes orange et verte dans les plans établis par le Cabinet ATGT Géomètre Expert annexés à la délibération (annexe 2), au profit de la Société des grands projets, conformément à la convention-cadre du 12 juin 2023, et sans déclassement préalable conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. La cession interviendra moyennant le prix global de 548 203 €.
- **de dire** que la Société des grands projets établira les états descriptifs de division volumétrique, les divisions parcellaires, ainsi que les projets d'actes et s'acquittera de tous les frais liés à l'établissement des documents et actes.
- **d'autoriser** le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Commune de Saint-Cloud, tous les actes et formalités administratives afférents à cette vente.
- **de préciser** que la Commune de Saint-Cloud charge Maître Cyrille LELONG (office notarial SCP Wargny Lelong et Associés, 22 avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes) de l'accompagner dans le cadre de la présente cession.
- **de préciser** que la Société des grands projets a désigné également Maître Cyrille LELONG (office notarial SCP Wargny Lelong et Associés, 22 avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes) pour régulariser la cession.
- **de dire** que la recette sera affectée au budget de l'exercice en cours.

Le MAIRE : Merci, Monsieur BERTHET. Vous êtes Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1211-1, L. 2211-1 et L.3312-1 ;

VU la convention-cadre relative au foncier signée le 12 juin 2023 entre la Commune de Saint-Cloud et la Société du Grand Paris aujourd'hui dénommée Société des grands projets (SGP), approuvée par la délibération n°2023-21 du 30 mars 2023,

VU l'avis de France Domaine en date du 16 septembre 2025,

VU les plans de l'EDDV établis par le Cabinet ATGT Géomètre Expert,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2023-21 du 30 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest sous maîtrise d'ouvrage de la Société des grands projets (SGP),

CONSIDÉRANT que cette convention-cadre susvisée détaille notamment les principes de la vente par la Ville au profit de la SGP des tréfonds traversés par le futur tunnel de la ligne 15 Ouest, c'est-à-dire des emprises souterraines situées très profondément sous le domaine public communal,

CONSIDÉRANT que lesdits tréfonds concernés par le passage du tunnel entre le puits de l'Île de Monsieur et le carrefour de la Croix du Roy à Saint-Cloud, dont le creusement doit démarrer dans le courant de l'année 2026, ont été soumis à deux enquêtes parcellaires organisées en mars et en juin 2025, dont les commissaires-enquêteurs ont rendu, pour chacune d'elle, un avis favorable sans réserve,

CONSIDÉRANT que conformément à la convention-cadre de 2023 et suivant l'avis n° 26002043 du 16 septembre 2025 rendu par le pôle d'évaluation de la Direction nationale d'intervention domaniale (DNID), la valeur de ces tréfonds dont la liste est reprise dans le sommier foncier joint à la présente délibération (annexe 1) a été évaluée au prix de vente total de 522 088,38 €, augmentée d'une indemnité de remploi de 26 104,43 €, soit un montant de dépossession total arrondi à 548 203 €,

CONSIDÉRANT l'accord de la SGP du 24 septembre 2025 d'acquérir les tréfonds communaux précités pour un montant de 548 203 €,

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession amiable des tréfonds représentés sous teintes orange et verte dans les plans établis par le Cabinet ATGT Géomètre Expert, annexés à la présente délibération (annexe 2), au profit de la Société des grands projets, conformément à la convention-cadre du 12 juin 2023, et sans déclassement préalable conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La cession interviendra moyennant le prix global de 548 203 euros.

ARTICLE 2 : DIT que la SGP établira les états descriptifs de division volumétrique, les divisions parcellaires, ainsi que les projets d'actes et s'acquittera de tous les frais liés à l'établissement des documents et actes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Commune de Saint-Cloud, tous les actes et formalités administratives afférents à cette vente.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que la Commune de Saint-Cloud charge Maître Cyrille LELONG (office notarial SCP Wargny Lelong et Associés, 22 avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes) de l'accompagner dans le cadre de la présente cession.

ARTICLE 5 : PRÉCISE que la Société des grands projets a désigné également Maître Cyrille LELONG (office notarial SCP Wargny Lelong et Associés, 22 avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes) pour régulariser la cession.

ARTICLE 6 : DIT que la recette sera affectée au budget de l'exercice en cours.

115/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SÉCURISATION DU PASSAGE POUR PIÉTONS SITUÉ RUE DAILLY, À L'ANGLE DE LA RUE CHARLES LAUER

Le **MAIRE** : Monsieur **ACHARD**.

Jean-Christophe ACHARD : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme nous l'avons tous remarqué, l'emprise des travaux de la future gare de la ligne 15 contraint de façon significative l'espace dévolu aux piétons en sortie basse de la gare actuelle et a également conduit à la suppression du passage souterrain sécurisé qui permettait la traversée de la rue Dailly vers le centre-village.

Au regard de ce constat et de plusieurs alertes concernant la sécurité du passage pour piétons rue Dailly au niveau de la rue Charles Lauer, un échange a eu lieu avec l'entreprise en charge des travaux et la commune pour convenir d'une modalité de sécurisation du lieu aux heures de pointe du matin, période où les flux de piétons sont particulièrement importants.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Il a donc été convenu qu'un agent expérimenté de la commune serait positionné en semaine le matin de 7h30 à 9h, hors période de vacances scolaires, à compter du 3 novembre 2025, afin d'assurer la sécurité de la traversée des usagers pendant toute la durée des travaux des parois moulées. Ces dispositions seront susceptibles d'évoluer après une période d'évaluation.

Le coût de ce service supplémentaire sera entièrement assumé par l'entreprise en charge des travaux, le groupement d'entreprises IntenCités 15 et son mandataire la société Chantiers Modernes Construction, selon les dispositions précisées dans le projet de convention joint à la délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du projet de convention joint à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer ce projet de convention et tous les éventuels documents y afférents.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances.

Le MAIRE : Vous avez bien noté que c'est bien évidemment pendant le temps scolaire que la traversée est en place.

Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention entre la Ville et la société Chantiers modernes construction pour la mise en place d'un dispositif de sécurisation du passage pour piétons situé rue Dailly, à l'angle de la rue Charles Lauer, joint à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le groupement d'entreprises IntenCités 15, au sein duquel la société Chantiers modernes construction est mandataire, est titulaire du premier contrat de conception-réalisation du Grand Paris Express qui porte sur le tronçon sud de la ligne 15 ouest et dont la société des grands projets est maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la société Chantiers modernes construction réalise les travaux de la future gare de Saint-Cloud, ce qui nécessite le déploiement d'emprises de chantier très conséquentes le long de la rue Dailly,

CONSIDÉRANT que ces emprises de chantier impactent très significativement et pour une durée assez longue l'espace de circulation laissé aux piétons sur le domaine public et qu'elles ont, par ailleurs, conduit à la suppression du passage souterrain permettant aux piétons de traverser la rue Dailly,

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de prendre des mesures complémentaires de sécurisation du passage pour piétons permettant de franchir la rue Dailly à l'angle de la rue Charles Lauer,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du projet de convention joint à la présente délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer ce projet de convention et tous les éventuels documents y afférents.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

116/ GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 088 602 € ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL POUR LA RÉHABILITATION DE 76 LOGEMENTS EN RÉSIDENCE AUTONOMIE ARPAVIE « LES HEURES CLAIRES », SITUÉS 2 RUE HENRI REGNAULT À SAINT-CLOUD

Le MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.

Alors j'ai cru comprendre que je ne m'occupais pas du logement social. Enfin, néanmoins, à mes heures perdues, je me suis penché sur cette délibération.

Il s'agit donc de la garantie communale que nous apportons sur un emprunt de la société CDC Habitat qui exploite « Les Heures Claires » ARPAVIE, boulevard de la République. La ville de Saint-Cloud est propriétaire du sol, il y a un bail emphytéotique que nous avons prolongé pour permettre un montage financier qui était un peu complexe, on l'a prolongé de 22 ans. Moyennant quoi, le bailleur a pu construire son plan de financement.

En contrepartie de cette prolongation, on a négocié avec le bailleur un droit de réservation de 15 logements sur le patrimoine de CDC, et non pas sur le patrimoine des Heures Claires, la résidence seniors, et à raison de trois logements sur 5 ans, en supplément des droits acquis sur l'ensemble du parc de ce bailleur dans le cadre de la gestion en flux.

J'ajoute, j'en avais parlé en Commission des Finances, que cette rénovation porte sur deux aspects. D'une part, une profonde rénovation thermique de cette résidence, qui date de 1975 et, d'autre part, une rénovation des salles de bains, cela peut paraître un détail, mais il y avait des seuils qui étaient très importants et on a beaucoup bataillé avec le bailleur pour obtenir cette rénovation des salles de bains pour un plus grand confort des personnes âgées résidentes.

Le MAIRE : Merci, Monsieur PIERSON.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable de la Commission des Travaux.

Le MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances.

Le MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU le bail emphytéotique conclu le 25 septembre 1975 avec la société CDC Habitat social, alors dénommée Société Anonyme d'Habitation à loyer modéré « Travail et Propriété », pour une durée de 65 ans à compter du 1^{er} février 1974,

VU l'avenant n° 1 au bail emphytéotique, conclu avec la société CDC Habitat Social le 24 octobre 2025, portant l'échéance de ce dernier au 1^{er} février 2061,

VU le contrat de prêt n°179892 en annexe signé entre la société CDC Habitat social, l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

VU le projet de convention en annexe à passer entre la Commune de Saint-Cloud et CDC Habitat social,

CONSIDÉRANT que le bailleur social, CDC Habitat social, a engagé une importante réhabilitation de la résidence autonomie ARPAVIE « Les Heures Claires » située 2 rue Henri Regnault à Saint-Cloud,

CONSIDÉRANT que, pour financer cette opération, la société CDC Habitat social a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 2 088 602 €,

CONSIDÉRANT que la société CDC Habitat social a sollicité la Ville aux fins d'obtention de la garantie sur ledit emprunt,



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite accorder à CDC Habitat social cette garantie,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie la Ville disposera d'un droit de réservation sur 3 logements supplémentaires par an pendant 5 ans en sus des droits acquis annuellement au titre de la gestion en flux,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence, qu'une convention soit conclue entre la Ville et CDC Habitat social,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : ACCORDE à la société CDC Habitat social sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 088 602 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1739892, constitué de deux lignes de prêt (Prêt PAM et Eco-Prêt).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Il est ici précisé que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Par ailleurs, la Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du projet de convention de réservation à conclure entre CDC Habitat social et la Ville accordant, en contrepartie de la garantie d'emprunt, un droit de réservation sur 3 logements supplémentaires par an pendant 5 ans en sus des droits acquis annuellement au titre de la gestion en flux, sur l'ensemble du patrimoine de CDC Habitat social sur la Ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention de réservation en contrepartie de la garantie d'emprunt, d'un montant de 2 088 602 €, pour la réhabilitation de la résidence autonomie ARPAVIE « Les Heures Claires » sise 2 rue Henri Regnault (92210 Saint-Cloud) avec CDC Habitat social, SA d'HLM dont le siège social est situé au 33 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, enregistrée au RCS de Paris (SIREN n° 552 046 484), et représentée par Éric DUBERTAND, agissant en sa qualité de Directeur Interrégional Ile-de-France, en contrepartie d'un droit de réservation sur quinze logements pendant une durée de 5 ans.

117/ SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CLOUD ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS- DE-SEINE POUR LA PÉRIODE 2026-2030

Le MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

À compter de 2009, la Ville a signé et renouvelé régulièrement le contrat Enfance - jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine. Des actions ont été financées dans le cadre de ce contrat : crèches et haltes-jeux, lieux d'accueil enfants-parents, relations maternelles et parentales, séjours de vacances, coordination handicap, et formations BAFA et BAFD.

Pour la période 2021-2025, la Ville a négocié une convention territoriale globale, la CTG, lui permettant de conserver ses financements et de bénéficier d'une augmentation substantielle du financement des accueils de loisirs sans hébergement.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention pour la période 2026-2030, afin de maintenir l'ouverture des droits à des bonus de territoire en faveur de la Ville, de la Caisse des écoles, du gestionnaire de la crèche Petite Sirène et des associations. Cette convention est une convention cadre à laquelle est annexé un plan d'action qui sera décliné sous forme de fiches action élaborées avec l'ensemble des partenaires.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à la signer.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame COVO.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine 2021-2025,

VU le projet de Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période 2026-2030 annexé,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la ville de Saint-Cloud, de maintenir son offre de services à destination de la population dans les secteurs de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

CONSIDÉRANT que la branche Famille de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine s'est engagée à déployer une réponse adaptée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la Petite enfance,

CONSIDÉRANT ainsi l'opportunité et la nécessité pour la Ville de contractualiser avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale,

CONSIDÉRANT que la convention vise à définir le projet stratégique global de territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période 2026-2030.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer le présent projet de convention avec la Caisses d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.

118/ APPROBATION DES CONVENTIONS EN LIEN AVEC LES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE ET ADHÉSION À LA CHARTE D'ENGAGEMENT « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA » DE LA RÉGION ÎLE- DE- FRANCE, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Le MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Notre projet culturel municipal intègre un volet de sensibilisation des jeunes spectateurs aux œuvres cinématographiques d'art et d'essais. Et donc, pour ce faire, le cinéma des 3 Pierrots est inscrit dans trois dispositifs nationaux d'éducation à l'image :

- *École et cinéma* pour les maternelles et les élémentaires,
- *Collège au cinéma* pour les collégiens, et
- *Lycéens et apprentis au cinéma* pour les lycéens.

Ces dispositifs sont gérés par le Centre national du cinéma en lien avec l'Éducation nationale, et soutenus par le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France. Vous avez quelques détails pour chacun de ces dispositifs.

L'objectif de cette délibération est simplement d'approuver les projets de convention et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer les conventions qui nous permettent d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves de la ville de Saint-Cloud depuis la maternelle jusqu'au lycée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention relatif au dispositif « École et Cinéma » entre la Commune de Saint-Cloud et le Coordinateur du dispositif le cinéma Le Rex à Châtenay-Malabry,

VU le projet de convention de partenariat « Collège au cinéma » entre la commune de Saint-Cloud et le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2025-2026,

VU la Charte d'engagement des cinémas partenaires dans le cadre du dispositif de « lycéens et apprentis au cinéma » en Ile-de-France,

CONSIDÉRANT la politique culturelle menée par la Commune en direction de ses publics scolaires, de la maternelle au lycée,

CONSIDÉRANT que les dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » permettent de faire découvrir aux élèves de primaire, aux collégiens et aux lycéens, le cinéma dans sa dimension artistique,

CONSIDÉRANT l'approche pédagogique de ces dispositifs, dont l'objectif est de développer l'esprit critique et de favoriser la formation du jugement et de la sensibilité, laquelle approche correspond aux orientations culturelles de la commune de Saint-Cloud,

CONSIDÉRANT, par conséquent, que la Commune de Saint-Cloud souhaite s'inscrire dans les dispositifs susmentionnés,

ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, Première Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de convention « École et cinéma » à passer entre le Cinéma le Rex de Châtenay-Malabry et la Commune de Saint-Cloud pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que le projet de convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Saint-Cloud relatif à l'opération « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2025-2026,

ARTICLE 2 : **ADHÈRE** à la Charte d'engagement de la Région Ile-de-France, à destination des cinémas partenaires de l'opération « Lycéens et apprentis au cinéma » et s'engage à en respecter toutes les clauses.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l' élu délégué, à signer ces deux conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

119/ DÉROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS DES COMMERCE DE DÉTAIL

Le MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la dérogation au repos du dimanche.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerçant de détail par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de dimanches ne peut excéder 12.

Et nous vous en proposons certains, déterminés en concertation avec les commerçants. Et cette année, nous avons constitué deux groupes, à savoir les commerces de détail et les concessions automobiles.

Il vous est donc proposé 10 dimanches pour les commerces et 5 pour les concessions. Ces dates correspondent aux soldes ou aux périodes de forte activité.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver cette dérogation.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Oui, il s'agit du dernier vote de la mandature sur ce sujet et il ne vous a pas échappé qu'à chaque fois je m'abstiens. Je voulais donc répondre aux interrogations que j'ai pu avoir ici ou là ; cela fait 12 ans que je m'abstiens sur cette délibération, alors que c'est moi-même qui la présentais lors de la mandature précédente. Alors, non, je réponds clairement, il ne s'agit pas de permettre aux Clodoaldiens d'aller à la messe, comme certains ont pu me le suggérer ou certains ont pu le croire, évidemment non. Mais, je n'ai, pour ma part, jamais considéré que travailler le dimanche était un progrès social. On parlait d'automobile, Madame ASINAZI le présentait, comme vous le savez, j'ai travaillé dans l'automobile, et j'ai souvent dû travailler le dimanche. Et je peux témoigner que le volontariat qui est mis en avant par les employeurs en disant « ce sont les travailleurs volontaires qui peuvent venir travailler », c'est un leurre ; et je l'ai expérimenté avec tous les collaborateurs que je sollicitais pour venir travailler le dimanche. Au-delà et de façon très brève, je ne vais pas m'étendre, je considère que chaque individu n'est pas qu'un consommateur et qu'il est réduit à son activité économique, il est beaucoup plus que cela. Et sanctuariser une journée dans la semaine, c'est le dimanche dans notre pays, pour faire autre chose, être en famille quand on en a, faire des activités sportives, culturelles, culturelles, associatives, et probablement plus propres à l'épanouissement de chacun, car chacune de ces activités est susceptible de créer du lien ; ce lien si précieux, si rare, et j'en suis le témoin constant dans cette délégation, et si indispensable dans notre société.

Voilà donc la raison de mon abstention constante sur cette délibération.

Le MAIRE : Très bien, merci beaucoup pour ces précisions. Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Oui, pour les mêmes raisons.

Le MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG va s'abstenir aussi.

Xavier BRUNSCHVIG : Moi, je trouve cela formidable, parce que, depuis 12 ans que je siége, la majorité vote toujours comme un seul homme, dans mon souvenir, tout a toujours été voté à l'unanimité. Il y a un sujet où il y a une légère dissonance, c'est le travail dominical avec Jean-Christophe.

Alors, (en s'adressant à Monsieur PIERSON), moi je suis d'accord avec tout ce que tu dis, j'adhère à 200 %. Tu ne m'empêcheras de penser également que tu le fais pour des raisons culturelles que je respecte profondément. Et là-dessus, on peut se retrouver. Je trouve cela vraiment pas mal et donc je voulais vous féliciter, comme quoi, de temps en temps, c'est bien de s'affranchir et de faire valoir sa singularité.

Jean-Christophe PIERSON : J'ai bien précisé et je réprécise donc que ce n'était pas pour des raisons culturelles.

Le MAIRE : Non mais, Monsieur PIERSON, ce que vous n'avez pas compris, c'est que, nous, nous sommes des besogneux demeurés, et qu'eux, c'est l'excellence, la morale, ils savent mieux que vous-même, d'ailleurs, quelle est votre conscience. Vous voyez, c'est exceptionnel. Vous avez expliqué en mots choisis, avec une intervention de qualité, quelle était votre position et, en 30 secondes, on vous réexplique, on reformule autre chose et on vous explique que tout cela, c'est du pipeau, et qu'en fait c'est uniquement pour les mauvaises raisons que vous n'avez pas, d'ailleurs, citées dans votre intervention.

C'est quand même assez incroyable comme procédé et après on va nous donner des leçons de liberté de vote etc. Eh bien, figurez-vous qu'on est moins sectaire que vous au sein de la majorité municipale, parce que, justement, sur ces questions d'intime conviction, je n'ai jamais donné une consigne de vote et je n'en donnerai jamais. C'est toute la différence entre les sectaires et ceux qui ont des convictions. Voilà.

Allez, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, Madame Guezenec aussi. Il y a du prosélytisme.

Madame Guezenec, comme disait mon père Italien, vous savez, nous, la religion, on est tombé dedans quand on était tout petit, c'est comme Obélix avec la potion magique ; quand on est en Italie, c'est un peu différent.

Donc 3 abstentions (M. Pierson, M. Achard et Mme Guezenec).

Et **unanimité pour le reste du Conseil**. Merci.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail, notamment, notamment ses articles L. 3132-26 et R. 3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », notamment son article 250, modifiée par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et la sécurisation des parcours professionnels,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Maire, après avis du Conseil municipal, d'accorder des dérogations au repos dominical des salariés dans les commerces de détail, dans la limite de 12 par an,

CONSIDÉRANT que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante,

CONSIDÉRANT la consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressées en date du 4 décembre 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud, dans le strict respect des conditions posées par la législation du Code du travail,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ÉMET un avis favorable à la suppression du repos dominical en 2026 pour l'ensemble des branches commerciales (autres que les concessions automobiles) où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les 10 dimanches ci-dessous désignés :

- 11 janvier,
- 18 janvier,
- 28 juin,
- 5 juillet,
- 6 septembre,
- 13 septembre,
- 6 décembre,
- 13 décembre,
- 20 décembre,
- 27 décembre.

ARTICLE 2 : ÉMET un avis favorable à la suppression du repos dominical en 2026 pour les concessions automobiles où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les 5 dimanches ci-dessous désignés :

- 18 janvier,
- 15 mars,
- 14 juin,
- 13 septembre,
- 11 octobre.

120/ ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

Le MAIRE : Nous avons à renouveler ce contrat conventionné avec le CIG, afin de préserver du risque assurantiel pour les agents.

Et donc je vous propose d'adopter cette disposition qui nous permet d'adhérer au contrat groupe du CIG, ce qui nous permettra d'avoir des conditions plus favorables, même si la prime d'assurance va augmenter malheureusement, comme pour beaucoup de communes.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son ancien article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'ancien article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux.

VU la délibération n° 2021-99 en date du 16 décembre 2021 portant adhésion au contrat groupe au 1^{er} janvier 2022 du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne dont le marché a été attribué au groupement SOFAXIS /CNP et qui prend fin le 31 décembre 2025,

VU la délibération n° 2025-30 en date du 27 mars 2025 donnant mandat au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires,

VU le résultat de la consultation du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et la proposition du groupement CNP Assurances, en partenariat avec RELYENS,

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire, qui rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- qu'il est opportun pour la Collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,

- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à l'adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics, le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées et donne la possibilité à toute collectivité de la Petite couronne de rejoindre le contrat à tout moment,

- que la ville de Saint-Cloud a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

- que le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement CNP Assurances en partenariat avec RELYENS et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes occupés et des primes actuellement versées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner suite à cette proposition et d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de quatre ans, au contrat groupe d'assurance des risques statutaires, sous le régime de la capitalisation, selon la proposition suivante :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L avec les risques garantis suivants :

- Décès au taux de 0,23%

- Accident et maladie imputable au service au taux de 1,38% avec une franchise de 15 jours

- Longue maladie, longue durée au taux de 2,97% sans franchise

Soit un taux global de 4,58 %.

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du Traitement indiciaire brut. La collectivité souhaite également y inclure la NBI.

À ces taux, il convient d'ajouter des frais de gestion, représentant 0,60% de la prime d'assurance versée par la collectivité à l'assureur, qui seront versés annuellement au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour sa gestion du contrat.

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ADHÈRE au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par le Maire,

ARTICLE 2 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

121/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le MAIRE : Il y a juste la création de deux postes, suite à la réussite aux concours.
Et donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} décembre 2025 par délibération n°2025-102 du 20 novembre 2025 du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026,

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de prévoir la possibilité de recruter un agent contractuel à temps complet, en catégorie A, et sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour le poste d'attaché principal créé ci-dessus et pour lesquels les besoins du service justifient que cette fonction ne demeure pas inoccupée au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein du pôle culturel et de l'infirmité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code général de la Fonction publique.

En l'espèce, il s'agit de l'emploi de directeur du théâtre-cinéma les 3 Pierrots sur le grade d'attaché principal territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité.

Au vu de l'expérience nécessaire et des compétences exigées pour occuper le poste, le niveau de rémunération du candidat nommé sera fixé entre le 6^{ème} et le 8^{ème} échelon de la grille indiciaire du 2^{ème} grade d'attaché territorial, et conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de la ville.

Nous avons des questions diverses.

V- QUESTIONS DIVERSES

Le **MAIRE** : Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai trois questions ce soir.

1■ Bureaux de la Colline

C'est un sujet qu'on a abordé à plusieurs reprises dans la mandature ; et c'est bien normal, puisque c'est un bâtiment très important de notre commune, c'est même le premier qu'on voit quand on arrive depuis Boulogne.

L'an dernier, vous aviez annoncé que la mairie disposerait d'une vision éclairée concernant l'avenir des Bureaux de la Colline fin 2025. Nous y sommes.

- Pouvez-vous faire un point sur les perspectives, ainsi que sur le contenu et l'avancement des différentes études auxquelles vous aviez fait référence ? Je suis moi-même intéressé pour prendre connaissance de leurs contenus, si c'est possible ?
- Comment le nombre de copropriétaires a évolué depuis l'année dernière ?
- Dans son programme de 2020, la majorité municipale avait pris comme engagement d'engager justement, avec la copropriété des Bureaux de la Colline, une réflexion pour mieux intégrer et ouvrir cet ensemble au quartier Centre/Village. Donc, comment cela s'est matérialisé concrètement au cours du mandat ?
- Enfin, pouvez-vous faire un point sur la situation du stationnement sur ce site ?

Je vous remercie.

Le **MAIRE** : Monsieur BERTHET.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, on est un peu en retard sur les bureaux de la Colline, il faut reconnaître quand même que le dossier est extrêmement complexe et lourd à gérer. On va finir la partie études courant premier trimestre-second trimestre 2026. En ce moment, on est en train de peaufiner ce que cela va donner. Je vous rappelle que l'objectif pour nous est d'arriver à faire ce qu'on appelle une OAP, une orientation d'aménagement et de programmation, qui sera collée au PLU ou PLUI, en fonction des plannings d'avancement de l'un et l'autre. On est donc toujours en train d'avancer ; c'est quand même techniquement un gros sujet. Voilà.

En ce qui concerne la communication, bien évidemment, moi aussi, j'interviens régulièrement au niveau du bureau du Conseil syndical et à l'Assemblée générale, afin de tenir informés les copropriétaires ou locataires, qui sont dans ce bâtiment. Je rappelle que ce bâtiment fait plus de 100 000 m² de bureaux, ce qui représente une superficie extrêmement importante. On travaille de façon assez proche avec le Conseil syndical lui-même, parce qu'il se pose un certain nombre de questions. J'essaie donc de le tenir au courant au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

C'est une étude qui est en cours, elle n'est donc pas encore complètement publique, bien évidemment.

Le MAIRE : Question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ :

2■ Avenir de l'ancien site CapGemini (proche de la passerelle de l'Avre)

Il s'agit là aussi d'un site situé le long de la RD7, à côté de la passerelle de l'Avre, qu'on a plusieurs fois abordé au cours du Conseil.

Le projet AURA, qui avait été conçu depuis quelques années, semble au point mort, voire être tombé à l'eau. Qu'en est-il ? Et si cela a changé, quel est votre projet pour ce site ?

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Je vous confirme que ce projet est tombé à l'eau, compte tenu du contexte économique qu'on connaît.

Actuellement, nous sommes en contact avec le promoteur, qui s'appelle *Sixième Sens*, avec qui nous travaillons sur un nouveau projet qui, pour l'instant, est en cours d'élaboration par le promoteur.

Courant 2026, on sera en capacité de présenter un nouveau projet à Monsieur le Maire, qui est bien évidemment déjà au courant.

Nous tâchons donc de relancer quelque chose sur cet emplacement, ce qui, je pense, devrait se concrétiser.

Intervention inaudible de Rafaël MAYCHMAZ.

Olivier BERTHET : Non.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ :

3/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Je pense que ce sujet, est un sujet clé pour l'avenir de la commune, je pense qu'on le pense tous ici d'ailleurs, et c'est un sujet qui est discuté au niveau de l'intercommunalité Paris Ouest La Défense (POLD). Et cela doit faire l'objet d'une grande vigilance et d'une grande transparence vis-à-vis des habitants de notre commune.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Je vais vous parler de trois contextes : le contexte intercommunal, le contexte régional et ensuite faire un retour sur le contexte local.

Contexte intercommunal

À l'avenir, le PLU de la commune de Saint-Cloud est appelé à être remplacé par un PLUi, concernant les 11 villes de notre établissement public territorial (EPT) POLD.

La majorité de ces 11 communes sont plus denses que Saint-Cloud.

► 1^{ère} série de questions associées à cela.

- Quel est le calendrier des différentes étapes de la mise en place de ce PLUi ?
- Qui décide de quoi ? Chaque maire fait-il autorité pour sa commune ou la décision est-elle collective ?
- Doit-on redouter une harmonisation de la définition des zones (UA, UC, UD, UE, UF...) entre toutes les communes, ou peut-on espérer conserver tout ou partie des spécificités du PLU actuel de Saint-Cloud ?

Contexte régional

Dans ma compréhension du sujet, le PLUi s'inscrit dans une **hiérarchie des normes**. Concrètement, le **PLUi** est censé être compatible avec le **SCOT de la MGP** (Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris), lui-même dépendant du **SDRIF-E 2040** (Schéma directeur de la région Île-de-France – Environnemental, en l'occurrence 2040).

Rappel sur l'organigramme

- Le président de la MGP est Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison. La ville de Saint-Cloud est représentée à la MGP par Madame Ségolène de Larminat, première adjointe ; Monsieur le Maire ayant décidé de ne plus y siéger depuis quelque temps.
- La présidente de la région Île-de-France est Valérie Pécresse. La ville de Saint-Cloud est représentée au sein de la majorité du Conseil régional par Madame de Larminat, 1^{ère} Adjointe.

C'est juste pour être clair et non pas pour polémiquer, et dire, d'une certaine manière, qu'on est partie prenante des décisions prises dans ces instances.

Dans le SDRIF-E 2040 adopté par la Région, figurent notamment des **orientations réglementaires**, ainsi qu'une carte intitulée *Maîtriser le développement urbain*, renseignant la volonté de la Région Île-de-France, y compris pour Saint-Cloud.

À Saint-Cloud, deux gares sont concernées, notamment par cette carte et ses orientations :

- La **gare du Val d'Or** : identifiée par la région IDF comme « **Secteur de développement à proximité de la gare** » ; soit un rayon de 2km qui s'applique, c'est-à-dire quasiment tout Saint-Cloud. La gare du Val d'Or est ainsi représentée sur la carte.
- La **gare de Saint-Cloud** : en tant que quartier de gare Grand Paris Express.
Et il me semble important que toute la population en ait bien conscience.

Lorsqu'on utilise le « SDRIF Explorer », un outil en ligne, on constate que la **volonté de la Région IDF pour Saint-Cloud** est un objectif d'accroissement de la densité résidentielle de 15%, c'est-à-dire **2 150 logements supplémentaires d'ici 2040**, d'après, notamment, l'orientation réglementaire **OR57**, ce qui est quand même dimensionnant pour notre commune. De cela découle un rythme moyen de construction annuelle de 135 logements à Saint-Cloud.

Et toujours sur le site officiel de la région IDF, on peut lire, dans le document *Projet d'aménagement régional*, les passages suivants dans le § *Vivre et Habiter en Île-de-France*, et cela concerne l'urbanisation pour le logement.

- Page 76 : « Aussi, les quartiers de gare feront l'objet **d'objectifs ambitieux de construction de logements** »



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

- Page 81 : « Pour cela, le SDRIF-E s'appuie en premier lieu sur la structuration régionale du développement urbain. À cette fin, une place particulière doit être accordée au renforcement des polarités existantes et à **l'intensification des quartiers de gares, en adéquation avec le déploiement du Grand Paris Express** etc.... On est sur une dimension d'accélération de l'urbanisation.

Contexte communal d'une ville carencée en logements sociaux

En lisant les documents, je me suis posé la question

Depuis plus de 10 ans, la majorité municipale a choisi de s'opposer, hélas, à la loi SRU, qui demande 25% de logements sociaux (au lieu des 17% actuels).

En conséquence, la ville est carencée, ce qui se traduit par :

- Une amende qui a déjà coûté 7,7 millions d'euros ;
- mais aussi par le fait que l'instruction et la délivrance des permis de construire à Saint-Cloud sont sous l'autorité de la Préfecture des Hauts-de-Seine, située à Nanterre.

► 2^e série de questions

Chers collègues de la majorité municipale,

- d) Partagez-vous ce constat que j'ai évoqué sur la réglementation Amont ? et son potentiel impact sur le PLUI ?
- e) Quelles sont les marges de manœuvre de Saint-Cloud pour conserver la maîtrise de son urbanisme ?
- f) Votre stratégie d'opposition à la loi SRU, et la perte de contrôle des permis de construire qui en découle, n'affaiblit-elle pas la ville dans les discussions sur le PLUI et, finalement, n'aggrave-t-elle pas le risque de densification non-maîtrisée de la commune ?

Je vous remercie et je souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

Olivier BERTHET : Merci. Il y a quand même pas mal de questions, je vais donc essayer d'être synthétique.

► En ce qui concerne la construction du PLUI qui est quand même l'objectif principal, on a commencé à travailler avec les 11 villes. Il y a, d'abord, la conférence des maires et ceux-ci ont travaillé en amont pour gagner cela. Ensuite, il y a le Comité de pilotage et les travaux qui se font avec les services et les élus pour avancer sur le PLUI.

Donc aujourd'hui, on a commencé l'ensemble des travaux, qui vont s'échelonner sur une partie assez longue, puisque le PLUI sera, en fait, opérationnel en 2030. D'ici là, un travail de fond va avoir lieu pour constituer le PLUI et il y aura une publicité diffusée auprès de la population. Donc, tout ce chemin-là va nous mener jusqu'en 2030.

► En ce qui concerne le contenu du PLUI, il n'y aura, bien évidemment, pas un PLUI commun à toutes les villes, ni les mêmes zonages, parce que ce serait ingérable. Les villes ont des contraintes différentes, des urbanismes différents, des concentrations d'effectifs différentes, des populations complètement différentes. Chacune des villes va donc pouvoir donner ses propres critères et, en fonction de tout cela, les zonages seront constitués pour chacune d'elles, chaque ville aura un chapeau comme on dit.

Par contre, comme dans les PLU aujourd'hui, chacune des onze villes de POLD aura des spécificités en correspondance avec ses besoins.

Il n'y a donc pas de crainte quant à un risque d'obligation de densifier autrement le plateau de Saint-Cloud, parce que, de toute façon, ce sera le PLU d'aujourd'hui avec les mêmes contraintes opposées.

Est-ce que je suis clair ? On n'a donc aucune crainte à redouter.

► Ensuite, la réglementation d'un PLU correspond à son zonage et est constituée des règles de constructibilité en adéquation.

Ainsi que je vous le disais, on continuera à faire ce qui est fait aujourd'hui, et on sanctuarisera donc le plateau.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Rafaël MAYCHMAZ : Si je comprends bien ce que vous dites, pour être sûr d'avoir bien compris, peu importe ce que dit la Région dans son SDRIF-E, en fait, on n'est pas impacté.

Le MAIRE : Monsieur MAYCHMAZ, pardon, mais justement, vous n'avez rien compris. Pardon de vous le dire comme cela mais, en fait, le SDRIF-E n'est pas la Région. Je pense que vous ignorez que, depuis 2010, il existe une loi qui s'appelle la loi du Grand Paris, et qui existe donc depuis bien avant le SDRIF-E, et c'est cette loi qui prescrit et fixe les conditions d'aménagement autour des gares ; ce n'est pas le SDRIF-E.

Puisque vous voulez faire la hiérarchie des normes, mais vous auriez dû travailler un peu plus et remonter un peu plus loin, pour un problème de compatibilité, le SDRIF-E ne fait que reprendre ce qui est écrit dans la loi du Grand Paris, qui, elle, est prescriptive, ce qui n'est pas le cas du SDRIF-E qui n'est pas prescriptif ; c'est la petite différence.

Et dernière chose, même si le Préfet a repris l'instruction des permis de construire, ce n'est pas pour autant qu'il peut décider de construire des tours à Saint-Cloud. Quand le Préfet instruit le permis de construire, il instruit en fonction d'un seul et unique document de référence qui est celui du plan local d'urbanisme de la Ville. Et que ce soit le Préfet qui instruit ou le Maire, ce permis doit être délivré en conformité avec ce que permet le plan local d'urbanisme. Parce qu'il a beau être préfet, il ne peut pas s'exonérer des contraintes du document ; cela s'appelle la souveraineté des autorités délibérantes.

Le Conseil municipal est souverain, il délibère et il met en place un document. Il s'est présenté devant les électeurs, il fait des choix, et ces choix sont ensuite délibérés au sein du Conseil municipal ; c'est cela qui fait l'autorité. Ce n'est pas l'opportunité, même si c'est le Préfet des Hauts-de-Seine qui, tout d'un coup, récupère l'instruction. Il ne peut instruire et délivrer que dans le cadre des droits accordés par le PLU. Et donc évidemment, le PLU de Saint-Cloud est protecteur malgré tout ce que vous avez dit et qui, d'ailleurs, n'est pas tout à fait exact, puisque ça remonte jusqu'à la gare du Grand Paris. Ça me fait assez marrer de voir que des technocrates vous expliquent que dans un périmètre ..., je ne sais pas si vous vous rendez compte Connaissez-vous bien la superficie de la ville de Saint-Cloud ? Visiblement non..... parce que vous nous expliquez « dans un périmètre de 2 km », c'est ce que vous avez cité, autour de la gare du Val d'Or ; ce n'est pas Saint-Cloud, 2 km autour de la gare du Val d'Or, cela comprend Suresnes. Mais Monsieur Maychmaz, essayez de comprendre quand on échange. 2 km correspond à une vision technocratique du sujet. 2 km, c'est bien plus que la superficie de la commune.

Donc, quand vous avez des bureaucrates qui, tout d'un coup, prennent un compas et disent 2 km, sans connaître ni la superficie, ni les différentes zones d'urbanisation des communes, vous avez ce qu'on appelle une vision technocratique d'un sujet et cela donne le résultat de ces lois qui, effectivement, imposent un certain nombre de dictats sur des choses qui n'ont absolument rien à voir avec la réalité du terrain. Alors, 2 km autour de la gare du Val d'Or, si on prend le Mont-Valérien, on doit même être à Rueil ; vous voyez l'absurdité du truc.

Donc n'essayez pas de faire peur aux gens, vous êtes en campagne, mais si, Monsieur Maychmaz, nous ne sommes pas dupes, ne nous prenez pas pour des idiots. Il y a deux ans, vous êtes venus me voir pour m'expliquer que j'étais un maire extraordinaire et que vous vouliez intégrer la majorité municipale. Et j'ai un peu douté de la sincérité de vos propos et, à voir ce que vous faites en ce moment, je pense que j'ai eu raison. C'est un autre sujet.

Rafaël MAYCHMAZ : Je réagis, excusez-moi. Il y a eu une enquête publique ; ce que j'ai écrit au moment de l'enquête publique sur le SDRIF-E, c'est public, donc chacun pourra contrôler que j'en ai déjà parlé il y a un certain temps, et mes propos de l'époque sont tout à fait cohérents avec mes propos d'aujourd'hui. Il y a un PLUI. Ma question est donc simple : y a-t-il un risque ou n'y a-t-il pas de risque ?

Le MAIRE : Mais ce n'est pas ce que vous avez expliqué pendant 10 minutes. Vous avez expliqué que c'était marqué, que l'ORS (Observatoire Régional de Santé) 2 km, etc. Moi, je vous dis aujourd'hui qu'il y a un document opposable, et c'est le seul, qui est le PLU de la commune de Saint-Cloud et on ne peut délivrer une autorisation d'urbanisme que dans le cadre du PLU de la ville de Saint-Cloud. Le jour où il y aura un PLUI, Monsieur Berthet est optimiste de nature, il dit 2030, mais c'est optimiste, on verra bien ce que dira le PLUI.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Mais il faut bien comprendre qu'au niveau de POLD, d'abord, on ne sait même pas si POLD existera encore en 2030, ni la Métropole, d'ailleurs, parce que.... enfin, suivez un peu l'actualité. Pour l'instant, il y a un projet de loi d'une majorité que vous soutenez, je pense, va être présenté ; normalement, cela devait avoir lieu avant Noël.

Le Premier ministre avait expliqué qu'il y aurait un projet de loi imminent de décentralisation. Vous n'avez pas suivi cela. Il a écrit aux maires avant Noël, pour nous expliquer que cela allait être formidable. Finalement avant Noël, il ne se passe pas grand-chose. Maintenant, on nous annonce que ce sera en janvier. Les services du Premier ministre ont consulté les présidents de Territoire, ont consulté un certain nombre de gens, pour modifier la gouvernance en Ile-de-France. Ils auraient aimé le faire avant les municipales, mais visiblement, cela va être un peu compliqué, je pense. En 2015, un an après les municipales, on a modifié, puisqu'on a détruit les interco, Cœur de Seine, etc, pour créer la Métropole, le Territoire, etc ; en cours de mandat, cela peut arriver. Donc les strates sont remises en cause, et si c'est le cas, vos histoires de PLU de POLD, et de SDRIF-E, et de je ne sais pas quoi, franchement, on ne voit pas très bien où on va aller.

Donc, vous êtes gentil, Monsieur Maychmaz, mais de temps en temps, il faut revenir aux réalités de la vie.

Et les réalités de la vie sont qu'aujourd'hui, il y a un document structurant qui, depuis 2012, fait foi dans la commune de Saint-Cloud, qui a un axe stratégique extrêmement important, qui est de préserver un équilibre assez atypique dans notre commune qui est un équilibre entre une zone pavillonnaire et une zone de densification. Et c'est justement pour maintenir cela, qui préserve les intérêts de notre commune, que je me bats tous les jours contre les services de l'État, qui veulent effectivement bouleverser ce mécanisme et en faire tout à fait autre chose, ce pour quoi je ne suis pas d'accord. Donc le document est opposable, il existe, il est clair, il n'a été remis en cause par aucune procédure. Et donc c'est lui qui fait foi jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose un jour ; mais quoi ? On ne sait pas très bien.

Donc voilà un peu le résultat. Et je vous conseille et vous invite à relire la loi de 2010 et ses exigences sur les quartiers de gare. C'est écrit dans la loi de 2010.

Olivier BERTHET : Je voudrais juste vous préciser une chose pour éviter toute incompréhension. Aujourd'hui, la Préfecture est un service instructeur, ce qui signifie que le personnel de la préfecture ne se déplace pas jusque Saint-Cloud pour choisir des endroits où construire. C'est nous qui leur apportons des projets lorsqu'on en a. Ils essaient d'instruire, ils se trompent souvent mais ce n'est pas grave. Mais ils n'ont pas du tout la main sur le foncier de la Ville pour faire un certain nombre de choses. La préfecture est un service instructeur.

Le MAIRE : Allez, Monsieur BRUNSCHVIG, vite fait, parce que

Xavier BRUNSCHVIG : C'est en complément sur l'impact de la gare du Grand Paris, la SGP. Rafaël en a parlé, vous n'avez pas répondu. Il est demandé normalement qu'aux alentours des gares il y ait davantage de logements. Quelles sont les obligations, comment cela se passe-t-il ? Quand on n'a pas de foncier disponible.

Le MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG, vous êtes élu et tête de liste depuis 2014 et donc combien de fois ai-je expliqué que j'avais refusé de signer le contrat de gare. Je suis le seul à avoir une commune qui a une gare et qui ne l'a pas signé, justement pour ces raisons-là.

Enfin, je veux bien re-répéter ce que j'ai déjà dit 50 000 fois, mais je ne signerai pas et je ne souhaite pas signer, je ne sais plus comment ils appelaient cela, le contrat de gare, quelque comme ça, je n'ai plus le nom en tête, pardon. Mais je ne l'ai pas signé et je me refuse à le signer, parce que, voyez-vous, la gare de Saint-Cloud est à l'endroit quasiment le plus dense de la commune. Il y a d'un côté les hôpitaux, il y a des rues qui, comme tout le monde le sait, sont des rues très simples à gérer en termes de topographie, très plates, comme la rue Coutureau ; c'est un bonheur d'aménagement, c'est facile, tout va bien. Et il se trouve qu'il y a au-dessus une zone pavillonnaire à laquelle je ne souhaite pas qu'on y touche. Et j'ai donc refusé de signer ces contrats de gare avec le Préfet de Région, etc., et puis, voilà. Nous avons notre PLU qui a classé ces rues-là en zone UD, si ma mémoire est bonne. La zone UD, c'est 40% de pleine terre et c'est un R+1, Rez-de-chaussée + 1 étage. Donc relisez la loi de 2010, relisez le PLU, et vous aurez les réponses à vos questions.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Ségolène de LARMINAT : Puis-je juste dire un petit mot, s'il vous plaît ?

Monsieur MAYCHMAZ, je vous remercie d'avoir cité mon mandat d'élue régionale et je voulais juste apporter une petite précision par rapport à cela. Je ne pense pas qu'on puisse dire que je représente la ville de Saint-Cloud au sein de la Région. Je suis avant tout élue pour mener une politique pour l'ensemble des Franciliens auprès de la majorité régionale, effectivement. Comme je suis Clodoaldienne et, en plus, élue à Saint-Cloud, je suis particulièrement attentive au dossier de la Ville. On a voté le budget pendant deux jours, on a parlé formation professionnelle, on a parlé lycée, on a parlé transport, on n'a pas parlé Saint-Cloud, mais cela ne veut pas dire qu'on ne sera pas concerné, car c'est un engagement plus large que juste une représentation de la Ville.

Le MAIRE : Aah, Monsieur MAYCHMAZ fait un blocage sur le SDRIF-E.

Alors, on a notre collègue député Pierre CAZENEUVE que je salue et qui voudrait vous dire un mot.

Pierre CAZENEUVE : Oui, chers collègues, je sais qu'il est extrêmement tard. J'ai la parole rare dans cette assemblée depuis quelque temps, et je voulais juste prendre 2-3 minutes avec vous une dernière fois.

Il y a un peu plus de 12 ans, avec Morane Shemtov, Julie Raynaud-de-Lage, Charles-Maxime Ramaré, Paul Henri, Mehdi Redissi et Élie Mosnino, nous nous réunissions pour la première fois afin de créer Allons Enfants. Dans quelques minutes, après plus de 11 ans de mandat, je démissionnerai et quitterai mes fonctions de conseiller municipal de cette magnifique ville de Saint-Cloud. Je sais qu'il est tard, mais c'est l'occasion pour moi d'adresser quelques remerciements et de partager certains sentiments.

Je veux les adresser en premier à mes 34 colistiers qui, en 2014, ont fait le pari un peu fou de suivre un jeune homme de 18 ans qui l'était tout autant dans cette aventure. J'ai le bonheur de pouvoir les appeler encore aujourd'hui mes amis et je veux leur dire à quel point leur confiance et leur fidélité sont ma plus grande fierté.

Quand nous nous sommes présentés, nous étions animés par l'envie de redonner un peu à notre ville qui nous avait tant offert. On voulait la faire bouger, la faire vivre, la faire rayonner. On avait des heures durant réfléchi à un programme court mais qui venait de nos tripes et de nos modestes expériences, axé sur la jeunesse, la culture, le numérique et l'écologie : des thèmes qui sont plus que jamais au cœur de nos politiques publiques, ici à Saint-Cloud comme dans la France entière.

Je nous revois encore balbutiants lors de nos premiers tracts, excités avant nos premières réunions publiques et si fiers après les résultats. C'est difficile d'exprimer à quel point je leur suis reconnaissant pour ces souvenirs que je garderai une vie entière. Alors les jeunes d'Allons Enfants ont fini par en avoir, et il me tarde de voir un jour mon fils me traiter de vieux con et porter ses idées. Je lui souhaite d'avoir un jour la chance que j'ai eue d'avoir des amis comme eux pour partir à l'aventure.

Il y a 12 ans, nous avons eu quelques intuitions fortes qui continuent de m'animer aujourd'hui :

Dans un monde politique binaire, nous avons exprimé le souhait de sortir de ce fameux clivage gauche-droite. J'ai encore le souvenir de la réaction décontenancée et ahurie des habitants quand nous leur disions que nous n'étions ni de gauche ni de droite, mais les deux en même temps. Ça fait toujours sourire quand je dis aujourd'hui encore, en blaguant, que le macronisme a été inventé trois ans avant Emmanuel Macron à Saint-Cloud par des mômes de 20 ans. Ce dépassement, dans un paysage idéologique marqué par la montée inexorable des extrêmes, est, je le crois, plus que jamais nécessaire tant l'essentiel a pris le dessus sur le superfétatoire.

Nous portions aussi une vision entrepreneuriale de la politique. Ne pas refaire ce qui avait été fait, innover plutôt que recopier, casser les codes de la communication, du rapport au citoyen. Proposer plutôt que dénigrer. Faire plutôt que dire. Toujours dans le respect.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Mes remerciements vont ensuite à toutes les Clodoaldiennes et tous les Clodoaldiens. À celles et ceux, bien sûr, qui m'ont fait confiance en m'accordant leur suffrage, mais plus globalement à l'ensemble de mes concitoyens. Notre ville est à part. On s'y connaît, on s'y salue, on s'y respecte. Certaines familles sont là depuis plus de cinq générations, viscéralement ancrées dans cette colline que nous aimons tant. J'ai la chance d'être né ici et d'y avoir, jusqu'à peu, toujours vécu. J'en connais chaque recoin, chaque commerce, chaque cachette.

Elle a été le théâtre de mes premiers pas, de mes premières chevauchées à vélo, de mes premiers amours, de mes premières tristesses. Je l'ai aimée et l'aime encore passionnément et j'espère avoir été à la hauteur de son histoire en tentant modestement de la servir de mon mieux. J'y ai rencontré mes meilleurs amis, pour certains dès l'école maternelle, qui sont devenus des témoins de mariage, des parrains, des compagnons d'aventures, regroupés dans une bande de 18 lurons qu'on a appelée Gounovera, du nom des deux collègues de notre ville.

Saint-Cloud, c'est un millier de souvenirs. C'est le chemin rangé deux par deux de l'école vers les Trois Pierrots pour aller voir *Harry Potter 1* à Noël. C'est les tables de fête au Garde-Manger, aux Tonnelles ou à la Bénédiction quand on a quelque chose à célébrer en famille. C'est la négociation chez les Ribeyrolles pour avoir des lunettes Batman même si maman n'est pas d'accord. C'est Gisèle qui nous fait répéter la Marseillaise pour le 11 Novembre sous le regard bienveillant de Monsieur Tomasino. C'est Jacky et Laurence qui ouvrent les portes de l'école du Centre le vendredi en nous demandant de ne pas courir, et nous qui détallions comme des lapins en hurlant. C'est les premiers panachés bus en cachette derrière Stella avant d'avoir l'âge d'aller au Ptib. C'est les sprints dans la montée de l'hôpital pour ne pas rater le train et finir en sueur direction Saint-Lazare et ce Paris qui nous fait rêver. C'est le miracle d'un 360 qui arrive opportunément pour monter la rue Coutureau à notre place et aller au Monop. C'est le volley au parc de l'Avre avant d'aller traîner sur la passerelle du même nom. C'est les heures passées devant Dumas à refaire le monde. C'est les cerisiers de la rue Alfred-Belmontet et les Perrier rondelle bus sur le comptoir du Provençal qui nous ramènent dans le passé. C'est les jambes cassées du faux plat montant vers la Faisanderie quand on va courir au parc pour se donner bonne conscience. C'est le rugissement des rassemblements scouts et les messes interminables du père Veyron, alors qu'on était tout boueux avec mes copains de la T4.

À cette ville que j'aime tant, à ses habitants que je chéris si précieusement, merci de m'avoir tant donné.

Je veux également vous remercier, vous, chers collègues. Bien entendu ceux avec qui j'ai eu l'honneur de siéger dans mon groupe, Morane Shemtov, Agathe Bonnin, puis avec Saint-Cloud 2020, cher Pierre, chère Catherine, chère Delphine. Merci à vous aussi, chers collègues de l'opposition, et en premier lieu toi, Xavier, qui as animé nos jeudis soir avec humour et conviction. Prime majoritaire oblige, on se sent parfois bien seul et bien inutile de ce côté-là de la salle des mariages, mais ainsi va la démocratie ! Et enfin vous, chers collègues de la majorité, avec qui j'ai eu plaisir à débattre souvent, à être d'accord parfois, mais aussi à nouer de belles amitiés au-delà de nos divergences politiques, avec une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés ou ceux qui ont arrêté en 2020 : Caroline Chaffard-Luçon, Éric Seynave et, à compter de ce soir, mon président de l'association des anciens élus de Saint-Cloud que je m'apprête à rejoindre, Dominique Lebrun.

Ces remerciements ne seraient pas complets sans un mot à destination de l'ensemble des agents de la ville. Ils sont, souvent dans l'ombre, les véritables artisans de nos politiques publiques et ceux qui font vivre et avancer notre ville.

J'ai une pensée particulière pour votre cabinet, Monsieur le Maire, chère Valérie, cher Damien, dont la fidélité et l'efficacité sont sans aucun doute l'une des clés de la bonne conduite de votre action et de la robustesse de notre commune face à la multiplication des crises. Des remerciements également à vous, Madame la directrice générale des services, ainsi qu'à toute l'équipe de Madame Hansel et, évidemment, même si je vous ai déjà citée dans un précédent souvenir, un grand merci à vous, ma très chère Laurence.

Dire au revoir, c'est aussi faire le bilan. Il faut reconnaître qu'en tant qu' élu municipal, il peut paraître bien maigre. Pas même un petit nom de rue à se mettre sous la dent dans la case des faits accomplis. Mais pour un élu d'opposition, le bilan se situe souvent dans l'immatériel.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Dans notre capacité à avoir fait vivre le débat et la contradiction dans cette assemblée, à avoir poussé des idées qui ont pu inspirer des réalisations concrètes par la suite, mis à l'agenda des débats oubliés, fait entendre une voix différente, représenté le mieux possible les Clodoaldiens qui nous ont fait confiance, et avoir eu l'intelligence de soutenir et d'accompagner avec exigence les décisions prises par la majorité quand elles vont dans le bon sens.

À ce titre, je suis fier de partir ce soir avec le sentiment de ne pas avoir tout réussi, mais a minima d'avoir fait de mon mieux dans le petit rôle qui a été le mien. Mais la chose dont je suis le plus fier dans mon mandat, là où j'ai pris le plus de plaisir et donné le plus de sens à mon engagement politique, ce sont les neuf mariages que j'ai eu l'occasion de prononcer ici, dans cette salle. Jamais la République n'est aussi belle que lorsqu'elle consacre l'union et protège l'amour et la famille. Jamais je n'étais aussi fier que lorsque je donnais lecture des quatre articles du Code civil. C'est, à n'en pas douter, le plus grand honneur qui nous est donné à nous, élus locaux.

Car nous sommes 850 000 élus en France, pour l'immense majorité d'entre eux bénévoles, à faire vivre la démocratie et porter notre République dans l'ensemble du territoire français, de métropole et des outre-mer. Je suis fier d'avoir été l'un d'entre eux, et même si je n'ai que 30 ans, je peux le dire : chérissons ce mandat et cet honneur de servir notre République. La France a besoin de vous.

La première fois que j'ai voté de ma vie, c'était pour moi. Et si la politique n'est innée chez personne, j'ai, pour une raison qui m'échappe encore, toujours rêvé d'en faire. Je m'estime donc infiniment chanceux parce qu'aujourd'hui je vis mon rêve. Ça peut paraître très niais, mais je mesure à quel point c'est précieux. Quand je suis arrivé ici, à 19 ans, je savais que j'étais à ma place, et les 11 années qui ont suivi, malgré les questions interminables de Rafael Maychmaz, les réponses toujours succinctes de Monsieur le Maire, cette première heure de chaque conseil municipal passée à écouter Mireille faire l'exégèse du dernier atelier collage de la maison des seniors des Côteaux, j'ai mesuré ce privilège inestimable de faire ce qui me plaisait le plus au monde.

J'ai appris plein de choses ici. Je suis arrivé jeune, con et prétentieux. Je ne suis plus si jeune, j'espère un peu moins con, mais en tout cas beaucoup plus humble. À la dure école de la démocratie, on apprend ici qu'avoir raison n'est pas forcément avoir raison. Qu'une bonne idée se finance avant d'être vraiment une bonne idée. Que tout ce qui semble évident ne l'est pas. Que les réponses simples à des problèmes compliqués sont le terreau du populisme. Que l'on peut pleurer de rage et de déception quand on n'obtient pas une investiture et, deux ans plus tard, prendre la place de celui qui vous en a privé. Tous ces enseignements, je les emporte aujourd'hui avec moi. À l'Assemblée, où je continuerai, et vous pouvez compter sur moi, à défendre avec force notre belle circonscription et notre belle ville, mais aussi à Rueil où je suis désormais installé et où, à n'en pas douter, je poursuivrai mon engagement.

Avant de conclure, je veux vous remercier, vous, Monsieur le Maire. Dieu sait que l'on n'a pas toujours été d'accord. Mais je veux vous redire ici, publiquement, mon admiration et mon respect à votre égard. Car votre engagement est d'une sincérité absolue. Votre tâche, qui est au demeurant particulièrement difficile, vous la relevez avec panache et détermination. Nous partageons cet amour fou pour cette ville à qui vous avez dédié votre vie et qui vous doit beaucoup. Les méandres de la vie ont transformé notre relation d'opposants en celle d'amis. Nous portons désormais un certain nombre de combats d'une même voix dans l'intérêt de la commune. J'ai grandi à vos côtés, en vous affrontant loyalement, en vous écoutant, en vous regardant faire de la politique et aimer sincèrement les gens. Cela aussi, je l'emporte avec moi.

Mon dernier mot sera pour ma famille : mon frère, ma sœur, ma conjointe avec qui je partage cet amour de la politique, et un merveilleux fils, et bien évidemment mes parents, qui m'ont toujours encouragé et soutenu dans ce que j'entreprenais, qui ont été mes premiers soutiens, mes premiers électeurs, mes premiers conseils, et qui, par leur amour inconditionnel, m'ont donné la force de n'avoir peur de rien.

Allons Enfants n'en est donc plus un. Je vous quitte le cœur lourd, mais avec la joie certaine de vous revoir très bientôt et de continuer cette histoire ensemble. Vive Saint-Cloud, vive la République, et vive la France.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2025

Le MAIRE : Mes chers collègues, la séance est levée. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 23h55.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le MAIRE

Éric BERDOATI

